



Nations Unies

Rapport du Conseil économique et social

**Session de 2020
(New York, 25 juillet 2019-22 juillet 2020)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quinzième session
Supplément n° 3**



Rapport du Conseil économique et social

Session de 2020
(New York, 25 juillet 2019-22 juillet 2020)



Nations Unies • New York, 2021

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention	6
II. Réunions spéciales tenues par le Conseil économique et social à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale.	7
III. Réunion spéciale du Conseil sur la coopération internationale en matière fiscale	8
IV. Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement	9
V. Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable	11
VI. Débat de haut niveau	12
A. Réunion ministérielle du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social	13
B. Concertation de haut niveau sur les tendances et les scénarios futurs et les effets à long terme des tendances actuelles sur la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.	13
C. Forum pour la coopération en matière de développement	13
D. Débat général du débat de haut niveau	13
E. Déclaration ministérielle du débat de haut niveau	14
VII. Sommet sur les objectifs de développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social	15
VIII. Débat consacré aux activités opérationnelles de développement	16
Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement.	16
A. Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil	16
B. Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial.	16
C. Coopération Sud-Sud pour le développement	17
IX. Débat consacré à l'intégration	18
X. Débat consacré aux affaires humanitaires	19
Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe	19

XI. Débat consacré à la gestion	20
A. Rôle du système des Nations Unies dans l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'application et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030	21
B. Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies	21
1. Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement	22
2. Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	22
C. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions	22
1. Rapports des organes de coordination	23
2. Projet de budget-programme pour 2021	23
3. Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies	24
4. Programme à long terme d'aide à Haïti	24
5. Pays africains qui sortent d'un conflit	25
6. Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles	25
D. Application des résolutions 50/227 , 52/12 B , 57/270 B , 60/265 , 61/16 , 67/290 , 68/1 et 72/305 de l'Assemblée générale	26
E. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	26
F. Coopération régionale	27
G. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem- Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé	29
H. Organisations non gouvernementales	30
I. Questions relatives à l'économie et à l'environnement	31
1. Développement durable	31
2. Science et technique au service du développement	32
3. Statistiques	33
4. Établissements humains	34
5. Environnement	34
6. Population et développement	34
7. Administration publique et développement	35
8. Coopération internationale en matière fiscale	35
9. Information géospatiale	36
10. Les femmes et le développement	36

11. Forum des Nations Unies sur les forêts	36
12. Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions	37
J. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme	37
1. Promotion des femmes	37
2. Développement social	38
3. Prévention du crime et justice pénale	40
4. Stupéfiants	41
5. Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	42
6. Droits de l'homme	42
7. Instance permanente sur les questions autochtones	43
8. Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban	43
XII. Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations	44
XIII. Questions d'organisation	47
A. Élection du Bureau	47
B. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	48
Annexes	
I. Ordre du jour de la session de 2020 du Conseil économique et social	51
II. Organisations intergouvernementales désignées par le Conseil économique et social en vertu de l'article 79 du Règlement intérieur pour participer aux délibérations du Conseil sur les questions relevant de leur domaine d'activité	54
III. Composition du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et apparentés	60
IV. Réunions informelles tenues en ligne à la session de 2020 du Conseil économique et social	111

Chapitre I

Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention

Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés – point 19 e)

Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

1. Par sa décision 2020/204, le Conseil économique et social, rappelant la résolution [1166 \(XII\)](#) de l'Assemblée générale, en date du 26 novembre 1957, par laquelle l'Assemblée le priait de créer un Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi que les résolutions ultérieures de l'Assemblée par lesquelles la composition du Comité exécutif a été élargie :

a) a pris note de la demande d'élargissement de la composition du Comité exécutif figurant dans la note verbale du 26 juillet 2019 adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies ([E/2020/3](#)) ;

b) a recommandé que l'Assemblée générale se prononce à sa soixante-quatorzième session sur la question de l'augmentation du nombre de membres du Comité exécutif, qui passerait de 105 à 106 États.

Chapitre II

Réunions spéciales tenues par le Conseil économique et social à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale

Les approches écosystémiques qui permettront d'engager le monde sur une voie durable

1. Le 15 octobre 2019, Conseil a tenu sa troisième séance plénière, conjointement avec la Deuxième Commission de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, sur le thème suivant : « Approches écosystémiques pour engager le monde sur une voie durable ». Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (A/C.2/74/SR.13-E/2020/SR.3).
2. La séance était coprésidée par la Présidente du Conseil économique et social, Mona Juul (Norvège), et le Président de la Deuxième Commission, Cheikh Niang (Sénégal), qui ont fait des déclarations liminaires.
3. Des exposés ont été présentés par les intervenants suivants : le coordinateur mondial pour les questions liées aux changements climatiques de l'Union internationale pour la conservation de la nature, Sandeep Sengupta ; la spécialiste de l'innovation du Centre pour l'innovation sociale du Trinity College de Dublin, Siobhan McQuaid ; le fondateur et Président-Directeur général de Conservation Investment Management, Ben Guillon.
4. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations et aux questions formulées par les représentantes et représentants de la Norvège, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique, de l'Arménie, de l'Éthiopie et de la Chine.
5. Les observateurs de l'Union européenne et de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables ont aussi pris part au débat.
6. La Présidente du Conseil économique et social et le Président de la Deuxième Commission ont fait des déclarations finales.

Unir nos forces : des solutions politiques efficaces pour lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19)

7. Le Conseil a tenu une réunion informelle en ligne le 11 mai 2020 sur le thème « Unir nos forces : des solutions politiques efficaces pour lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19) ». On en trouvera le compte rendu à l'annexe IV du présent document.

Chapitre III

Réunion spéciale du Conseil sur la coopération internationale en matière fiscale

1. Dans sa résolution [2017/2](#), le Conseil économique et social a décidé, conformément à la résolution [68/1](#) de l'Assemblée générale ainsi qu'à la résolution [69/313](#), dans laquelle l'Assemblée a adopté le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qu'à compter de 2017, une session du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale se tiendrait à New York au printemps et une autre à Genève à l'automne, la session à New York devant avoir lieu immédiatement après la réunion spéciale du Conseil sur la coopération internationale en matière fiscale, en vue de resserrer la coopération entre le Comité et le Conseil et d'améliorer le traitement des questions fiscales au niveau intergouvernemental.
2. Dans sa résolution [2020/1](#), le Conseil a décidé que la réunion spéciale d'une journée du Conseil sur la coopération internationale en matière fiscale se tiendrait le 1^{er} mai 2020, immédiatement après la vingtième session du Comité.
3. Dans sa résolution [2020/3](#), le Conseil a décidé, compte tenu de l'impact de la COVID-19 sur l'organisation des travaux de sa session de 2020, de reporter la réunion spéciale d'une journée à la session de 2021.

Chapitre IV

Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement

1. Conformément à l'engagement souscrit dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (résolution [69/313](#) de l'Assemblée générale, annexe, par. 132), le mécanisme de suivi du financement du développement comprend un forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, auquel participent tous les gouvernements selon des modalités identiques à celles appliquées aux conférences internationales sur le financement du développement. Le forum se tient pendant au maximum cinq jours, dont quatre au maximum sont consacrés au suivi et à l'examen des décisions touchant le financement du développement et des moyens de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et un à la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la CNUCED, ainsi que d'autres acteurs institutionnels et parties prenantes, en fonction des priorités et de la portée de la réunion. Les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'issue de cette rencontre sont intégrées au suivi et à l'examen généraux de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, auxquels il est procédé lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil.

2. Dans sa résolution [70/192](#), l'Assemblée générale a réaffirmé que le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement se tiendrait au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, au deuxième trimestre de chaque année, et serait présidé par le Président du Conseil. Dans sa résolution [2020/1](#), le Conseil a rappelé qu'au forum sur le suivi du financement du développement de 2019, il avait été décidé que le cinquième forum se tiendrait du 20 au 23 avril 2020.

3. Dans sa résolution [2020/3](#), le Conseil, tenant compte de l'impact de la COVID-19 sur l'organisation des travaux de sa session de 2020, a décidé de tenir le forum sous une forme réduite et abrégée, selon des modalités décidées par le Bureau après consultation des États Membres.

4. Les débats de l'édition 2020 du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement sont consignés dans le rapport du forum ([E/FFDF/2020/3](#)).

5. Le résumé des travaux du forum 2020 sur le suivi du financement du développement établi par la Présidente du Conseil économique et social figure dans le document [A/75/93-E/2020/64](#).

Conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental

6. Le 27 avril 2020, le forum a adopté le projet révisé de conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental ([E/FFDF/2020/L.1/Rev.1](#)) conformément à la décision 2020/205 du Conseil relative à la procédure de prise de décision du Conseil pendant la pandémie de COVID-19 (voir [E/FFDF/2020/3](#), sect. III).

7. Des déclarations relatives au projet de conclusions et de recommandations du forum arrêtées sur le plan intergouvernemental ont été faites par les représentantes et représentants du Belize (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), de l'Union européenne, de la Guyane (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Hongrie, du Malawi (au nom du Groupe des pays les moins avancés), des Philippines [au nom

du Groupe des pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire (Arménie, Belarus, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Équateur, El Salvador, Honduras, Guatemala, Jamaïque, Mexique, Panama et Philippines)], de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique.

Chapitre V

Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable

1. Conformément aux résolutions [69/313](#) et [70/1](#) de l'Assemblée générale, la Présidente du Conseil économique et social devait convoquer, sur une période de deux jours, la réunion annuelle du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable en vue d'examiner la coopération en matière de science, de technologie et d'innovation dans des domaines thématiques liés aux objectifs de développement durable, tous les acteurs apportant une contribution active dans leurs domaines de compétence respectifs. Ce forum devait permettre de faciliter l'interaction et la mise en relation des parties prenantes ainsi que la création de réseaux entre celles-ci et l'établissement de partenariats multipartites, et de définir et d'examiner les besoins et les lacunes technologiques, notamment en matière de coopération scientifique, d'innovation et de renforcement des capacités. Il devait également permettre de faciliter la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies appropriées pour la réalisation des objectifs de développement durable.

2. Dans sa résolution [2020/1](#), le Conseil a décidé que le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable se tiendrait les 12 et 13 mai 2020. La Présidente du Conseil a nommé la Représentante permanente du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies, Martha Pobee, et le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation, Danny Danon, Coprésidente et Coprésident du forum.

3. Dans sa résolution [2020/3](#), le Conseil a décidé, compte tenu de l'impact de la COVID-19 sur l'organisation des travaux de sa session de 2020, de reporter le forum de collaboration multipartite à la session de 2021.

Chapitre VI

Débat de haut niveau

1. Le débat de haut niveau (point 5 de l'ordre du jour) de la session 2020 du Conseil, y compris la réunion ministérielle de trois jours tenue dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil (point 5 a) de l'ordre du jour), a été organisé conformément aux dispositions des résolutions [67/290](#) et [68/1](#) de l'Assemblée générale et à la résolution [2020/1](#) du Conseil économique et social

2. Conformément à la résolution [2020/4](#) du Conseil, dans laquelle le Conseil a révisé à nouveau l'organisation des travaux de sa session de 2020 et des sessions de ses organes subsidiaires, et aux décisions 2020/205, 2020/206 et 2020/219 sur la procédure de prise de décisions pendant la pandémie de COVID-19, et compte tenu des conditions liées à la maladie à coronavirus (COVID-19) qui concernent les modalités de travail et les solutions technologiques et procédurales disponibles, le débat de haut niveau a tenu des réunions informelles en ligne du 14 au 17 juillet 2020.

3. Par sa décision 74/508, l'Assemblée générale a décidé que le thème principal du forum politique de haut niveau sur le développement durable organisé sous les auspices du Conseil serait le suivant : « Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et des résultats pour le développement durable ».

4. Lors du débat de haut niveau, le Conseil a examiné les documents suivants :

a) Le rapport du Secrétaire général intitulé « Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et des résultats pour le développement durable » ([E/2020/59](#)) ;

b) Le rapport du Secrétaire général intitulé « Point annuel sur les objectifs de développement durable » ([E/2020/57](#)) ;

c) Le rapport du Secrétaire général sur les scénarios envisagés pour l'avenir sur le long terme et les effets des tendances actuelles sur la réalisation des objectifs de développement durable ([E/2020/60](#)) ;

d) La note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité sur le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables ([E/2020/56](#)) ;

e) Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2020 ([E/2020/58](#)) ;

f) Le rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt-deuxième session ([E/2020/33](#)) ;

g) Le résumé des travaux du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement établi par la Présidente du Conseil (New York, 23 avril 2020 et 2 juin 2020) ([E/2020/64](#)) ;

h) Le rapport du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement ([E/FFDF/2020/3](#)) ;

i) Les déclarations présentées par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ([E/2020/NGO/1](#) et [E/2020/NGO/2](#)).

5. Le compte rendu des réunions informelles en ligne du débat de haut niveau figure à l'annexe IV du présent document.

A. Réunion ministérielle du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social

6. Dans sa résolution 67/290, l'Assemblée générale a décidé que les réunions du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social seraient convoquées tous les ans par la présidence du Conseil pour une durée de huit jours, dont trois seraient consacrés à un débat ministériel.

7. Conformément à l'alinéa c) du paragraphe 11 de l'annexe de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, le débat de haut niveau du Conseil sert de cadre à la réunion ministérielle de trois jours du forum (point 5 a) de l'ordre du jour). Dans sa résolution 2020/1, le Conseil a décidé que le débat de haut niveau de sa session de 2020, y compris la réunion ministérielle de trois jours du forum, se tiendrait du 14 au 17 juillet 2020.

8. Au cours de la réunion ministérielle de trois jours, tenue dans le cadre du forum du 14 au 16 juillet 2020, et des réunions du forum des 10 et 13 juillet, 47 examens nationaux volontaires ont été présentés. Les débats sont consignés dans le rapport du forum (E/HLPF/2020/6).

B. Concertation de haut niveau sur les tendances et les scénarios futurs et les effets à long terme des tendances actuelles sur la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

9. Conformément au mandat fixé pour la concertation de haut niveau sur les tendances et les scénarios futurs et les effets à long terme des tendances actuelles sur la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (point 5 b) de l'ordre du jour), le Conseil a tenu deux réunions de concertation le 17 juillet 2020. On en trouvera le compte rendu à l'annexe IV du présent document.

C. Forum pour la coopération en matière de développement

10. Dans sa résolution 2020/1, le Conseil a décidé que le Forum pour la coopération en matière de développement se tiendrait les 14 et 15 mai 2020.

11. Dans sa résolution 2020/3, le Conseil a décidé, compte tenu de l'impact de la COVID-19 sur l'organisation des travaux de sa session de 2020, de reporter le forum pour la coopération en matière de développement à la session de 2021.

D. Débat général du débat de haut niveau

12. Conformément à la lettre de la présidente du Conseil en date du 22 juin 2020 invitant les délégations à soumettre leurs déclarations officielles pour le débat général par écrit ou au moyen d'un message vidéo, les déclarations générales et les vidéos reçues pour publication par le secrétariat peuvent être consultées sur la page Web du forum politique de haut niveau pour le développement durable (<https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf/2020#debate>).

E. Déclaration ministérielle du débat de haut niveau

13. Le Conseil était saisi du projet de déclaration ministérielle du débat de haut niveau de la session de 2020, sur le thème « Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et des résultats pour le développement durable » ([E/2020/L.20](#)).

14. Dans une lettre datée du 17 juillet 2020, la Présidente du Conseil a indiqué que le projet de déclaration ministérielle n'avait aucune incidence sur le budget-programme. Elle a précisé que le projet de déclaration ministérielle serait adopté selon la procédure d'approbation tacite, conformément aux décisions 2020/205, 2020/206 et 2020/219 du Conseil, le délai étant fixé au mercredi 22 juillet 2020 à 17 heures.

15. Dans une lettre datée du 22 juillet 2020, la Présidente du Conseil a informé que le silence avait été rompu au sujet du projet de déclaration ministérielle.

Chapitre VII

Sommet sur les objectifs de développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social

1. Dans sa résolution [67/290](#), l'Assemblée générale a décidé que les réunions du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social (point 6 de l'ordre du jour) seraient convoquées tous les ans par la présidence du Conseil pour une durée de huit jours, dont trois seraient consacrés à un débat ministériel. Elle a également décidé, dans le cadre de son examen de l'application de sa résolution [61/16](#) qui figure à l'annexe de sa résolution [68/1](#), que la réunion ministérielle de trois jours du forum serait incluse dans le débat de haut niveau du Conseil.
2. Par sa décision [74/508](#), l'Assemblée générale a décidé que le thème principal du forum politique de haut niveau organisé sous les auspices du Conseil serait le suivant : « Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et des résultats pour le développement durable ».
3. Dans sa résolution [2020/1](#), le Conseil a décidé que le forum se tiendrait du 7 au 13 juillet 2020. Il a également décidé que la réunion ministérielle de trois jours se tiendrait du 14 au 17 juillet 2020.
4. Les débats tenus pendant le forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil à sa session de 2020, y compris la réunion ministérielle de trois jours, sont consignés dans le rapport sur les travaux du forum ([E/HLPF/2020/6](#)).

Chapitre VIII

Débat consacré aux activités opérationnelles de développement

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

1. Conformément aux dispositions de la résolution [68/1](#) de l'Assemblée générale et de la résolution [2020/1](#) du Conseil, le débat consacré aux activités opérationnelles de développement aurait dû se tenir du 19 au 21 mai 2020.

2. Conformément à la résolution [2020/3](#) du Conseil, et compte tenu des conditions liées à la maladie à coronavirus (COVID-19) qui concernent les modalités de travail et les solutions technologiques et procédurales disponibles pendant la période de transition, le Conseil a convoqué le débat consacré aux activités opérationnelles (point 7 de l'ordre du jour) du 19 au 22 mai et le 27 mai 2020, et a tenu cinq réunions informelles en ligne.

3. Le compte rendu des réunions informelles en ligne du débat consacré aux activités opérationnelles figure à l'annexe IV du présent document.

A. Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil

4. Au titre du point 7 a) de l'ordre du jour, le Conseil a examiné les rapports ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général relatif à l'application de la résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ([A/75/79-E/2020/55](#)) ;

b) Rapport du Secrétaire général relatif à l'application de la résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et à l'analyse du financement ([A/75/79/Add.1-E/2020/55/Add.1](#)) ;

c) Rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur le Bureau de la coordination des activités de développement ([E/2020/54](#)).

B. Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial

5. Au titre du point 7 b) de l'ordre du jour, les rapports suivants ont été soumis au Conseil :

a) Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2019 ([E/2019/34/Rev.1](#)) ;

b) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur ses travaux en 2019 (E/2019/35) ;

c) Rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2019 (E/2020/36) ;

d) Rapports du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2019 (E/2020/13).

C. Coopération Sud-Sud pour le développement

6. Aucune documentation préalable ni proposition n'a été présentée au titre du point 7 c) de l'ordre du jour (Coopération Sud-Sud pour le développement).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

7. Au titre de l'ensemble du point 7 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2020/23.

Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

8. Le 1^{er} juillet 2020, l'observateur du Guyana (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) a déposé un projet de résolution intitulé « Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies » (E/2020/L.18).

9. Dans sa lettre datée du 19 juillet 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/219 sur la procédure de prise de décisions du Conseil pendant la pandémie de COVID-19, la Présidente du Conseil a fait distribuer selon la procédure d'approbation tacite, jusqu'au 22 juillet 2020, un projet de résolution intitulé « Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies » (E/2020/L.28), déposé à l'issue de consultations sur le projet de résolution E/2020/L.18.

10. Le 22 juillet 2020, la Présidente du Conseil a annoncé l'adoption du projet de résolution E/2020/L.28, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir résolution 2020/23 du Conseil).

11. Des déclarations relatives à ce projet de résolution ont été présentées par les observateurs des Fidji (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique (Fidji, Kiribati, Îles Marshall (États fédérés de Micronésie), de Nauru, des Palaos, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa, des Îles Salomon, des Tonga, de Tuvalu et de Vanuatu), du Guyana (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et de la Turquie.

Chapitre IX

Débat consacré à l'intégration

1. Conformément aux dispositions des résolutions [68/1](#) et [72/305](#) de l'Assemblée générale et de la résolution [2020/1](#) du Conseil économique et social, ce dernier a tenu le 6 juillet 2020 le débat consacré à l'intégration de sa session de 2020 (point 8 de l'ordre du jour).
2. Conformément à la résolution [2020/4](#) du Conseil, et compte tenu des conditions liées à la maladie à coronavirus (COVID-19) qui concernent les modalités de travail et les solutions technologiques et procédurales disponibles pendant la période de transition, le Conseil a tenu une réunion informelle en ligne d'une demi-journée sur le débat consacré à l'intégration.
3. Au titre du point 8 de l'ordre du jour, le Conseil a examiné le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2019 ([E/2020/5](#)).
4. Le compte rendu des réunions informelles en ligne du débat consacré à l'intégration figure à l'annexe IV du présent document.

Chapitre X

Débat consacré aux affaires humanitaires

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

1. Conformément aux dispositions de la résolution [68/1](#) de l'Assemblée générale et de la résolution [2020/1](#) du Conseil économique et social, ce dernier a tenu du 9 au 11 juin 2020 le débat consacré aux affaires humanitaires de sa session de 2020.
2. Conformément à la résolution [2020/4](#) du Conseil, et compte tenu des conditions liées à la maladie à coronavirus (COVID-19) qui concernent les modalités de travail et les solutions technologiques et procédurales disponibles pendant la période de transition, le Conseil a convoqué le débat consacré aux affaires humanitaires (point 9 de l'ordre du jour) du 9 au 11 juin 2020, et a tenu quatre réunions informelles en ligne.
3. Au titre du point 9 de l'ordre du jour, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies ([A/75/75-E/2020/48](#)).
4. Le compte rendu des réunions informelles en ligne du débat consacré aux affaires humanitaires figure à l'annexe IV du présent document.

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

5. Le 4 juin 2020, le Vice-Président du Conseil a déposé, à l'issue de consultations, un projet de résolution intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies » ([E/2020/L.13](#)).
6. Par la suite, le vote concernant le projet de résolution a été reporté¹.

¹ En raison des circonstances liées à la maladie à coronavirus (COVID-19) qui interdisaient de tenir une réunion en présentiel, il n'a pas été possible de se prononcer sur les projets de résolution par un vote.

Chapitre XI

Débat consacré à la gestion

1. Conformément aux dispositions des résolutions [68/1](#) et [72/305](#) de l'Assemblée générale et de la résolution [2020/1](#) du Conseil, le débat consacré à la gestion aurait dû se tenir les 2 et 3 juin et les 21 et 22 juillet 2020.

2. Conformément à la résolution [2020/4](#) du Conseil, et compte tenu des conditions liées à la maladie à coronavirus (COVID-19) qui concernent les modalités de travail et les solutions technologiques et procédurales disponibles pendant la période de transition, le Conseil a tenu le débat consacré à la gestion les 3 juin et 21 juillet 2020, dans le cadre de trois réunions informelles en ligne présidées par le Vice-Président du Conseil, Munir Akram (Pakistan).

3. Le compte rendu des réunions informelles en ligne du débat consacré à la gestion figure à l'annexe IV du présent document.

4. Conformément aux décisions [2020/205](#), [2020/206](#) et [2020/209](#), le Conseil a également mené ses travaux par correspondance et a adopté des décisions et des résolutions selon la procédure d'approbation tacite concernant différents sujets relatifs à la gestion, comme suit :

a) Lettres datées des 1^{er} et 3 avril 2020 signifiant la distribution d'un projet de décision et annonçant la fin de la procédure d'approbation tacite sans qu'aucune objection ait été formulée (décision [2020/205](#)) ;

b) Lettres datées des 8 et 14 avril 2020 signifiant la distribution d'un projet de résolution et annonçant la fin de la procédure d'approbation tacite sans qu'aucune objection ait été formulée (résolution [2020/203](#)) ;

c) Lettres datées des 19 et 22 mai 2020 signifiant la distribution d'un projet de décision et annonçant la fin de la procédure d'approbation tacite sans qu'aucune objection ait été formulée (décision [2020/206](#)) ;

d) Lettres datées des 1^{er} et 4 juin 2020 signifiant la distribution d'un projet de résolution et annonçant la fin de la procédure d'approbation tacite sans qu'aucune objection ait été formulée (résolution [2020/4](#)) ;

e) Lettres datées des 11 et 18 juin 2020 signifiant la distribution de projets de résolution et de décision et annonçant la fin de la procédure d'approbation tacite sans qu'aucune objection ait été formulée (résolutions [2020/5](#) à [2020/8](#) et décisions [2020/201 D](#) et [2020/207](#) à [2020/218](#)) ;

f) Lettres datées des 19 et 24 juin 2020 signifiant la distribution d'un projet de décision et annonçant la fin de la procédure d'approbation tacite sans qu'aucune objection ait été formulée (décision [2020/219](#)) ;

g) Lettres datées des 29 juin et 2 juillet 2020 signifiant la distribution de projets de résolutions et annonçant la fin de la procédure d'approbation tacite sans qu'aucune objection ait été formulée (résolutions [2020/9](#) et [2020/10](#)) ;

h) Lettres des 13 et 17 juillet 2020 signifiant la distribution de projets de résolutions et de décisions et annonçant la fin de la procédure d'approbation tacite sans qu'aucune objection ait été formulée (résolutions [2020/11](#) à [2020/15](#) et décisions [2020/220](#) à [2020/224](#)) ;

i) Lettres datées des 17 et 22 juillet 2020 signifiant la distribution de projets de résolutions et de décisions et annonçant la fin de la procédure d'approbation tacite sans qu'aucune objection ait été formulée (résolutions [2020/16](#) à [2020/21](#) et décisions [2020/225](#) à [2020/230](#)) ;

j) Lettres datées des 18 et 22 juillet 2020 signifiant la distribution d'un projet de résolution et de projets de décisions et annonçant la fin de la procédure d'approbation tacite sans qu'aucune objection ait été formulée (résolution [2020/22](#) et décisions 2020/231 à 2020/233) ;

k) Lettres datées des 19 et 22 juillet 2020 signifiant la distribution d'un projet de résolution et annonçant la fin de la procédure d'approbation tacite sans qu'aucune objection ait été formulée (résolution [2020/23](#)).

A. Rôle du système des Nations Unies dans l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'application et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030

5. Le Conseil a examiné ensemble les points 10 (Rôle du système des Nations Unies dans l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'application et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030), 11 (Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies) et 13 (Application des résolutions [50/227](#), [52/12 B](#), [57/270 B](#), [60/265](#), [61/16](#), [67/290](#), [68/1](#) et [72/305](#) de l'Assemblée générale) de l'ordre du jour, à sa réunion en ligne du 3 juin 2020.

6. Aucune documentation préalable ni proposition n'a été présentée au titre du point 10 de l'ordre du jour.

B. Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies

7. Le Conseil a examiné le point 11 (Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies) et les alinéas a) et b) de ce point de l'ordre du jour comme suit.

8. Au titre du point 11 de l'ordre du jour, le Conseil a examiné le rapport sur les principales décisions et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale ([A/75/77-E/2020/49](#)) et le rapport du Comité permanent de la nutrition ([E/2020/47](#)).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

9. Au titre du point 11 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2020/207.

Rapport sur les principales décisions et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et rapport du Comité permanent de la nutrition

10. Le 11 juin 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/206 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler jusqu'au 18 juin 2020, selon la procédure d'approbation tacite, un projet de texte proposant que le Conseil prenne note du rapport sur les principales décisions et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale ([A/75/77-E/2020/49](#)) et du rapport du Comité permanent de la nutrition ([E/2020/47](#)).

11. Le 18 juin 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/207 du Conseil).

1. Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

12. Au titre du point 11 a) de l'ordre du jour, le Conseil a examiné le rapport du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement ([E/FFDF/2020/3](#)).

13. Pour les mesures prises par le Conseil, voir le chapitre IV.

2. Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

14. Au titre du point 11 b) de l'ordre du jour, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 ([A/75/72-E/2020/14](#)).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

15. Au titre du point 11 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution [2020/16](#).

Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

16. Le 5 juin 2020, l'observateur du Guyana (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) a présenté un projet de résolution intitulé « Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 » ([E/2020/L.14](#)).

17. Le 14 juillet 2020, à l'issue de consultations sur le projet de résolution [E/2020/L.14](#), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a présenté un projet de résolution intitulé « Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 » ([E/2020/L.21](#)).

18. Le 17 juin 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/219 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler jusqu'au 22 juillet 2020, selon la procédure d'approbation tacite, le projet de résolution [E/2020/L.21](#).

19. Le 22 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de résolution [E/2020/L.21](#), en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir résolution [2020/16](#) du Conseil).

20. L'observateur de la Hongrie a fait une déclaration relative au projet de résolution.

C. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

21. Le Conseil a examiné le point 12 (Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions) et les alinéas a) à f) de ce point de l'ordre du jour comme suit.

22. Au titre du point 12 de l'ordre du jour, le Conseil a examiné le chapitre pertinent du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud et à la région du Sahel par les organismes des Nations Unies (E/2020/65, chap. III).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

23. Au titre du point 12 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2020/231.

Développement durable au Sahel

24. Le 17 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a déposé un projet de décision intitulé « Développement durable au Sahel » (E/2020/L.26).

25. Le 18 juillet 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/219 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler le projet de décision jusqu'au 22 juillet 2020, selon la procédure d'approbation tacite.

26. Le 22 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/231 du Conseil).

1. Rapports des organes de coordination

27. Au titre du point 12 a) de l'ordre du jour, le Conseil a examiné le chapitre pertinent du rapport du Comité du programme et de la coordination sur sa soixantième session (A/75/16).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

28. Au titre du point 12 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2020/225.

Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa soixantième session

29. Le 17 juillet 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/219 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler jusqu'au 22 juillet 2020, selon la procédure d'approbation tacite, une proposition tendant à ce que le Conseil prenne note du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa soixantième session (A/75/16).

30. Le 22 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/225 du Conseil).

31. Le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration au sujet du projet de décision.

2. Projet de budget-programme pour 2021

32. Au titre du point 12 b) de l'ordre du jour, le Conseil a examiné les chapitres pertinents du projet de budget-programme pour 2021 (fascicules pertinents du document A/75/6).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

33. Au titre du point 12 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2020/226.

Projet de budget-programme pour 2021

34. Le 17 juillet 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/219 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler jusqu'au 22 juillet 2020, selon la procédure d'approbation tacite, une proposition tendant à ce que le Conseil prenne note des fascicules pertinents du projet de budget-programme pour 2021 ([A/75/6](#)).

35. Le 22 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/226 du Conseil).

3. Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

36. Au titre du point 12 c) de l'ordre du jour, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies ([E/2020/50](#)).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

37. Au titre du point 12 c) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution [2020/9](#).

Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

38. Le 16 juin 2020, le Vice-Président du Conseil a déposé, à l'issue de consultations, un projet de résolution intitulé « Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies » ([E/2020/L.15](#)).

39. Le 29 juin 2020, conformément aux décisions 2020/205, 2020/206 et 2020/219 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler le projet de résolution jusqu'au 2 juillet 2020, dans le cadre de la procédure d'approbation tacite.

40. Le 2 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de résolution, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir résolution [2020/9](#) du Conseil).

4. Programme à long terme d'aide à Haïti

41. Au titre du point 12 d) de l'ordre du jour, le Conseil a examiné le rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti ([E/2020/66](#)).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

42. Au titre du point 12 d) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution [2020/11](#).

Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

43. Le 10 juillet 2020, le représentant du Canada a présenté, également au nom de l'Argentine¹, des Bahamas¹, du Belize¹, du Brésil, du Canada, du Chili¹, de la Colombie, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, d'Haïti¹, de Malte, du Mexique, du Pérou¹, de Trinidad et Tobago¹ et de l'Uruguay, un projet de résolution intitulé « Groupe consultatif ad hoc sur Haïti » (E/2020/L.19).

44. Le 13 juillet 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/219 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler le projet de résolution jusqu'au 17 juillet 2020, selon la procédure d'approbation tacite.

45. Un état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme a également été distribué.

46. Le 17 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de résolution, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir résolution 2020/11 du Conseil).

5. Pays africains qui sortent d'un conflit

47. Au titre du point 12 e) de l'ordre du jour, le Conseil a examiné le chapitre pertinent du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud et à la région du Sahel par les organismes des Nations Unies (E/2020/65, chap. II).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

48. Au titre du point 12 e) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2020/232.

Pays africains qui sortent d'un conflit

49. Le 17 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a déposé un projet de décision intitulé « Pays africains qui sortent d'un conflit » (E/2020/L.27).

50. Le 18 juillet 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/219 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler le projet de décision jusqu'au 22 juillet 2020, selon la procédure d'approbation tacite.

51. Le 22 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/232 du Conseil).

6. Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles

52. Au titre du point 12 f) de l'ordre du jour, le Conseil a examiné la note du Secrétaire général lui transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (E/2020/51).

¹ Conformément à l'article 72 du Règlement intérieur du Conseil économique et social.

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

53. Au titre du point 12 f) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution [2020/22](#).

Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

54. Le 15 juillet 2020, le représentant de la Fédération de Russie a présenté un projet de résolution intitulé « Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles » ([E/2020/L.23](#)).

55. Le 18 juillet 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/219 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler le projet de résolution jusqu'au 22 juillet 2020, selon la procédure d'approbation tacite.

56. Le 22 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de résolution, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir résolution [2020/22](#) du Conseil).

D. Application des résolutions [50/227](#), [52/12 B](#), [57/270 B](#), [60/265](#), [61/16](#), [67/290](#), [68/1](#) et [72/305](#) de l'Assemblée générale

57. Le Conseil a examiné ensemble les points 13 (Application des résolutions [50/227](#), [52/12 B](#), [57/270 B](#), [60/265](#), [61/16](#), [67/290](#), [68/1](#) et [72/305](#) de l'Assemblée générale), 10 (Rôle du système des Nations Unies dans l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'application et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030) et 11 (Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies) de l'ordre du jour.

58. Aucune documentation préalable ni proposition n'a été présentée au titre du point 13 de l'ordre du jour.

E. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

59. Le Conseil a examiné le point 14 de l'ordre du jour (Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies) comme suit.

60. Au titre du point 14 de l'ordre du jour, le Conseil a examiné les documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies ([A/75/73](#)) ;

b) Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien ([E/2020/61](#)) ;

c) Rapport de la Présidente du Conseil sur les informations présentées par les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies sur les activités qu'ils mènent pour assurer l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (E/2020/52/Rev.1).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

61. Le 15 juillet 2020, la Présidente (Grenade²) du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a présenté un projet de résolution intitulé « Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies » (E/2020/L.22 et E/2020/L.22/Corr.1) au nom de l'Angola, d'Antigua-et-Barbuda², du Botswana, de Cuba², de la Dominique², de l'Équateur, des Fidji², de la Gambie², de la Grenade², de l'Inde, de l'Indonésie², de l'Iraq², du Lesotho², du Nicaragua, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée², de l'Ouganda², de la République arabe syrienne², de Saint-Kitts-et-Nevis², de Sainte-Lucie², de Saint-Vincent-et-les Grenadines², de la Sierra Leone² et du Venezuela (République bolivarienne du).

62. Le 20 juillet 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/219 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler le projet de résolution jusqu'au 22 juillet 2020, selon la procédure d'approbation tacite.

63. Par la suite, le vote concernant le projet de résolution a été reporté³.

F. Coopération régionale

64. Un résumé de l'examen par le Conseil du point 15 de l'ordre du jour (Coopération régionale) figure ci-après.

65. Au titre du point 15 de l'ordre du jour, le Conseil a examiné les documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes (E/2020/15) ;

b) Additif au rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes : questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Commission économique pour l'Afrique et Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (E/2020/15/Add.1) ;

c) Note du Secrétaire général transmettant le résumé des travaux de la Commission économique pour l'Europe (2019-2020) (E/2020/16) ;

d) Note du Secrétaire général transmettant le résumé des travaux de la Commission économique pour l'Afrique (2019-2020) (E/2020/17) ;

² Conformément à l'article 72 du Règlement intérieur du Conseil économique et social.

³ En raison des circonstances liées à la COVID-19 qui interdisaient de tenir une réunion en présentiel, il n'a pas été possible de se prononcer sur les projets de résolution par un vote.

e) Note du Secrétaire général transmettant le résumé des travaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (2019-2020) ([E/2020/18](#)) ;

f) Note du Secrétaire général transmettant le résumé des travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2019-2020) ([E/2020/19](#)) ;

g) Résumé des travaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (2019-2020) ([E/2020/20](#)).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

66. Au titre du point 15 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions [2020/17](#), [2020/18](#), [2020/19](#) et [2020/20](#) et la décision [2020/227](#).

Mandat révisé du Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe

67. Le 17 juillet 2020, conformément aux décisions [2020/205](#) et [2020/219](#) relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler jusqu'au 22 juillet 2020, selon la procédure d'approbation tacite, un projet de résolution intitulé « Mandat révisé du Comité des politiques de l'environnement », comme recommandé par la Commission économique pour l'Europe ([E/2019/15/Add.2](#), chap. I, projet de résolution I)⁴.

68. Le 22 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de résolution, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir résolution [2020/17](#) du Conseil).

Mandat révisé du Comité directeur des capacités et des normes commerciales de la Commission économique pour l'Europe

69. Le 17 juillet 2020, conformément aux décisions [2020/205](#) et [2020/219](#) relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler jusqu'au 22 juillet 2020, selon la procédure d'approbation tacite, un projet de résolution intitulé « Mandat révisé du Comité directeur des capacités et des normes commerciales », comme recommandé par la Commission économique pour l'Europe ([E/2019/15/Add.2](#), chap. I, projet de résolution II)⁴.

70. Le 22 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de résolution, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir résolution [2020/18](#) du Conseil).

Changement de nom et mandat révisé du Groupe de travail de la Commission économique pour l'Europe sur le vieillissement

71. Le 17 juillet 2020, conformément aux décisions [2020/205](#) et [2020/219](#) relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler jusqu'au 22 juillet 2020, selon la procédure d'approbation tacite, un projet de résolution intitulé « Changement de nom et mandat révisé du Groupe de travail sur le vieillissement », comme recommandé par la Commission économique pour l'Europe ([E/2019/15/Add.2](#), chap. I, projet de résolution IV)⁴.

⁴ Reporté lors de la session de 2019, conformément à la décision [2019/253](#) du Conseil.

72. Le 22 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de résolution, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir résolution [2020/19](#) du Conseil).

Nouveau report de l'examen du projet de résolution intitulé « Mandat révisé du Comité des transports intérieurs » de la Commission économique pour l'Europe

73. Le 17 juillet 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/219 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler jusqu'au 22 juillet 2020, selon la procédure d'approbation tacite, un projet de texte proposant de reporter l'examen du projet de résolution intitulé « Mandat révisé du Comité des transports intérieurs », comme recommandé par la Commission économique pour l'Europe ([E/2019/15/Add.2](#), chap. I, projet de résolution VI)⁴.

74. Le 22 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de résolution, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/227 du Conseil).

Admission de l'Algérie et de la Somalie en qualité de membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

75. Le 17 juillet 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/219 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler jusqu'au 22 juillet 2020, dans le cadre de la procédure d'approbation tacite, le projet de résolution intitulé « Admission de l'Algérie et de la Somalie en qualité de membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale », tel que recommandé par la Commission ([E/2020/15/Add.1](#), chap. I, projet de résolution).

76. Le 22 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de résolution, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir résolution [2020/20](#) du Conseil).

G. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé

77. Le Conseil a examiné le point 16 de l'ordre du jour (Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé), comme suit.

78. Au titre du point 16 de l'ordre du jour, le Conseil a examiné la note du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé ([A/75/86-E/2020/62](#)).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

79. Le 17 juillet 2020, l'observateur du Guyana (au nom des États qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, tenant compte des dispositions de la résolution 52/250 de l'Assemblée générale en date du 7 juillet 1998) a déposé un projet de résolution intitulé « Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé » (E/2020/L.24).

80. Par la suite, le vote concernant le projet de résolution a été reporté⁵.

81. Également le 17 juillet 2020, l'observateur du Guyana (au nom des États qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, tenant compte également des dispositions de la résolution 52/250 de l'Assemblée générale en date du 7 juillet 1998) a déposé un projet de résolution intitulé « La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter » (E/2020/L.25).

82. Par la suite, le vote concernant le projet de résolution a été reporté⁶.

H. Organisations non gouvernementales

83. Le Conseil a examiné le point 17 de l'ordre du jour (Organisations non gouvernementales), comme suit.

84. Le Conseil, dans sa décision 2019/246, a décidé que la session ordinaire de 2020 du Comité chargé des organisations non gouvernementales se tiendrait du 20 au 29 janvier et le 7 février 2020, et que la reprise de la session aurait lieu du 18 au 28 mai et le 5 juin 2020.

85. À la suite de consultations avec la présidence du Comité et ayant pris en considération l'incidence que la COVID-19 continuait d'avoir sur l'organisation des travaux de sa session de 2020 et des sessions de ses organes subsidiaires, le Conseil, dans sa résolution 2020/4, a décidé que le Comité tiendrait, à titre exceptionnel, la reprise de sa session de 2020 en août 2020, pendant la session de 2021 du Conseil, si les conditions nécessaires à la tenue de réunions en personne au Siège étaient réunies et compte tenu de la disponibilité des services de conférence.

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

86. Au titre du point 17 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2020/208 à 2020/210.

Recommandations formulées par le Comité chargé des organisations non gouvernementales dans son rapport sur les travaux de sa session ordinaire de 2020

Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

87. Le 11 juin 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/206 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la

⁵ En raison des circonstances liées à la COVID-19, qui n'ont pas permis la tenue de réunion en présentiel, il n'a pas été possible de se prononcer sur les projets de résolution ou de décision par un vote.

⁶ En raison des circonstances liées à la COVID-19, qui n'ont pas permis la tenue de réunion en présentiel, il n'a pas été possible de se prononcer sur les projets de résolution ou de décision par un vote.

pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler jusqu'au 18 juin 2020, selon la procédure d'approbation tacite, le projet de décision intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales », comme recommandé par le Comité chargé des organisations non gouvernementales (E/2020/32 (Part I), sect. I, projet de décision I).

88. Le 18 juin 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/208 du Conseil).

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2020

89. Le 11 juin 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/206 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil a fait circuler jusqu'au 18 juin 2020, selon la procédure d'approbation tacite, le projet de décision intitulé « Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2020 », comme recommandé par le Comité (E/2020/32 (Part I), sect. I, projet de décision II).

90. Le 18 juin 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/209 du Conseil).

Délai de présentation des rapports quadriennaux par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

91. Le 4 juin 2020, le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a déposé un projet de décision intitulé « Délai de présentation des rapports quadriennaux par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social » (E/2020/L.9).

92. Le 11 juin 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/206 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil a fait circuler le projet de décision jusqu'au 18 juin 2020, selon la procédure d'approbation tacite.

93. Le 18 juin 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/210 du Conseil).

I. Questions relatives à l'économie et à l'environnement

94. Le Conseil a examiné le point 18 de l'ordre du jour (Questions relatives à l'économie et à l'environnement) et ses alinéas a) à l) (voir annexe IV).

1. Développement durable

95. Au titre du point 18 a) de l'ordre du jour, le Conseil a examiné le rapport de la vingt-deuxième session du Comité des politiques de développement (E/2019/33).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

96. Au titre du point 18 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution [2020/10](#).

Rapport du Comité des politiques de développement sur sa vingt-deuxième session

97. Le 24 juin 2020, à l'issue de consultations, le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a déposé un projet de résolution intitulé « Rapport du Comité des politiques de développement sur sa vingt-deuxième session » ([E/2020/L.17](#)).

98. Le 29 juin 2020, conformément aux décisions 2020/205, 2020/206 et 2020/219 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil a fait circuler le projet de résolution jusqu'au 2 juillet 2020, selon la procédure d'approbation tacite.

99. Le 2 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de résolution, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir résolution [2020/10](#) du Conseil).

2. Science et technique au service du développement

100. Au titre du point 18 b) de l'ordre du jour, le Conseil a examiné le rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa vingt-troisième session ([E/2018/31](#)) et le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international ([A/75/62-E/2020/11](#)).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

101. Au titre du point 18 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions [2020/12](#) et [2020/13](#) et la décision 2020/220.

Recommandations formulées par la Commission de la science et de la technique au service du développement dans son rapport sur les travaux de sa vingt-troisième session

Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

102. Le 13 juillet 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/219 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler jusqu'au 17 juillet 2020, selon la procédure d'approbation tacite, un projet de résolution intitulé « Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information », comme recommandé par la Commission ([E/2020/31](#), chap. I, sect. A, projet de résolution I).

103. Le 17 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de résolution, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir résolution [2020/12](#) du Conseil).

Science, technique et innovation au service du développement

104. Le 13 juillet 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/219 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil a fait circuler jusqu'au 17 juillet 2020, selon la procédure d'approbation tacite, un projet de résolution intitulé « Science, technique et innovation au service du développement », comme recommandé par la Commission (E/2020/31, chap. I, sect. A, projet de résolution II).

105. Le 17 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de résolution, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir résolution 2020/13 du Conseil).

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa vingt-troisième session et ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-quatrième session de la Commission

106. Le 13 juillet 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/219 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil a fait circuler jusqu'au 17 juillet 2020, selon la procédure d'approbation tacite, un projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa vingt-troisième session et ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-quatrième session de la Commission », comme recommandé par la Commission (E/2020/31, chap. I, sect. B, projet de décision).

107. Le 17 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/220 du Conseil).

3. Statistiques

108. Au titre du point 18 c) de l'ordre du jour, le Conseil a examiné le rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session (E/2020/24).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

109. Au titre du point 18 c) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2020/5 et la décision 2020/211.

Recommandations formulées par la Commission de statistique dans son rapport sur les travaux de sa cinquante et unième session*Renforcement de la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies*

110. Le 11 juin 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/206 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler jusqu'au 18 juin 2020, selon la procédure d'approbation tacite, un projet de résolution intitulé « Renforcement de la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies », comme recommandé par la Commission (E/2020/24, chap. I, sect. A, projet de résolution).

111. Le 18 juin 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de résolution, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir résolution [2020/5](#) du Conseil).

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session et ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-deuxième session de la Commission

112. Le 11 juin 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/206 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil a fait circuler jusqu'au 18 juin 2020, selon la procédure d'approbation tacite, un projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session et ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-deuxième session de la Commission », comme recommandé par la Commission ([E/2020/24](#), chap. I, sect. B, projet de décision).

113. Le 18 juin 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/211 du Conseil).

4. Établissements humains

114. Aucune documentation préalable ni proposition n'a été présentée au titre du point 18 d) de l'ordre du jour (Établissements humains).

5. Environnement

115. Aucune documentation préalable ni proposition n'a été présentée au titre du point 18 e) de l'ordre du jour (Environnement).

6. Population et développement

116. Au titre du point 18 f) de l'ordre du jour, le Conseil a examiné le rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquante-troisième session ([E/2020/25](#)).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

117. Au titre du point 18 f) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2020/221.

Recommandations formulées par la Commission de la population et du développement dans son rapport sur les travaux de sa cinquante-troisième session

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquante-troisième session et ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session de la Commission

118. Le 13 juillet 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/219 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler jusqu'au 17 juillet 2020, selon la procédure d'approbation tacite, un projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquante-troisième session et ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session de la Commission », comme recommandé par la Commission ([E/2020/25](#), chap. I, sect. A, projet de décision).

119. Le 17 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/221 du Conseil).

7. Administration publique et développement

120. Au titre du point 18 g) de l'ordre du jour, le Conseil a examiné le rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dix-neuvième session (E/2020/44).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

121. Au titre du point 18 g) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2020/21 et la décision 2020/228.

Recommandations formulées par le Comité d'experts de l'administration publique dans son rapport sur les travaux de sa dix-neuvième session

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dix-neuvième session

122. Le 17 juillet 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/219 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler jusqu'au 22 juillet 2020, selon la procédure d'approbation tacite, un projet de résolution intitulé « Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dix-neuvième session », comme recommandé par le Comité (E/2020/44, chap. I, sect. A, projet de résolution).

123. Le 22 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de résolution, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir résolution 2020/21 du Conseil).

Dates et ordre du jour provisoire de la vingtième session du Comité d'experts de l'administration publique

124. Le 17 juillet 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/219 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil a fait circuler jusqu'au 22 juillet 2020, selon la procédure d'approbation tacite, un projet de décision intitulé « Dates et ordre du jour provisoire de la vingtième session du Comité d'experts de l'administration publique », comme recommandé par le Comité (E/2020/44, chap. I, sect. B, projet de décision).

125. Le 22 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/228 du Conseil).

8. Coopération internationale en matière fiscale

126. Au titre du point 18 h) de l'ordre du jour, le Conseil a examiné le rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa dix-neuvième session (E/2020/45).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

127. Au titre du point 18 h) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2020/233.

Dates et ordre du jour provisoire de la vingt et unième session du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

128. Le 18 juillet 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/219 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler jusqu'au 22 juillet 2020, selon la procédure d'approbation tacite, un projet de décision figurant dans un document non officiel en anglais seulement, intitulé « Dates et ordre du jour provisoire de la vingtième et unième session du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale », comme recommandé par le Comité.

129. Le 22 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/233 du Conseil).

9. Information géospatiale

130. Au titre du point 18 i) de l'ordre du jour, le Conseil a examiné le rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa neuvième session (E/2020/46).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

131. Le 3 juin 2020, le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a déposé un projet de décision intitulé « Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa neuvième session et ordre du jour provisoire et dates de sa dixième session » (E/2020/L.10).

132. Par la suite, le vote concernant le projet de décision a été reporté⁷.

10. Les femmes et le développement

133. Aucune documentation préalable ni proposition n'a été présentée au titre du point 18 j) de l'ordre du jour (Les femmes et le développement).

11. Forum des Nations Unies sur les forêts

134. Au titre du point 18 k) de l'ordre du jour, le Conseil a examiné le rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa quinzième session (E/2020/42).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

135. Au titre du point 18 k) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2020/14 et la décision 2020/222.

Recommandations formulées par le Forum des Nations Unies sur les forêts dans son rapport sur les travaux de sa quinzième session

Résultats de la quinzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

136. Le 13 juillet 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/219 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler jusqu'au 17 juillet 2020, selon la procédure d'approbation

⁷ En raison des circonstances liées à la COVID-19, qui n'ont pas permis la tenue de réunion en présentiel, il n'a pas été possible de se prononcer sur les projets de résolution ou de décision par un vote.

tacite, un projet de résolution intitulé « Résolution d'ensemble », comme recommandé par le Forum (E/2020/42, chap. I, sect. A, projet de résolution).

137. Le 17 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption d'un projet de résolution, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite. Par la suite, le titre du projet de résolution a été modifié comme suit « Résultats de la quinzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts » (voir résolution 2020/14 du Conseil).

Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts concernant les travaux de sa quinzième session et ordre du jour provisoire de sa seizième session

138. Le 13 juillet 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/219 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil a fait circuler jusqu'au 17 juillet 2020, selon la procédure d'approbation tacite, un projet de décision intitulé « Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts concernant les travaux de sa quinzième session et ordre du jour provisoire de sa seizième session », comme recommandé par le Forum (E/2020/42, chap. I, sect. B, projet de décision).

139. Le 17 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/222 du Conseil).

12. Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions

140. Aucune documentation préalable ni proposition n'a été présentée au titre du point 18 l) de l'ordre du jour (Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions).

J. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme

141. Le Conseil a examiné le point 19 de l'ordre du jour (Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme) et ses alinéas a) à h) (voir annexe IV).

1. Promotion des femmes

142. Au titre du point 19 a) de l'ordre du jour, le Conseil a examiné le rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixante-quatrième session (E/2020/27) et le rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les travaux de ses soixante-treizième, soixante-quatorzième et soixante-quinzième sessions (A/75/38).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

143. Au titre du point 19 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2020/15 et les décisions 2020/223 et 2020/229.

Recommandations formulées par la Commission de la condition de la femme dans son rapport sur les travaux de sa soixante-quatrième session

Programme de travail pluriannuel de la Commission de la condition de la femme

144. Le 13 juillet 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/219 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler jusqu'au 17 juillet 2020, selon la procédure d'approbation tacite, un projet de résolution intitulé « Programme de travail pluriannuel de la

Commission de la condition de la femme », comme recommandé par la Commission (E/2020/27, chap. I, sect. B, projet de résolution).

145. Le 17 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de résolution, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir résolution 2020/15 du Conseil).

Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixante-quatrième session et ordre du jour provisoire et documentation de la soixante-cinquième session de la Commission

146. Le 13 juillet 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/219 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler jusqu'au 17 juillet 2020, selon la procédure d'approbation tacite, un projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixante-quatrième session et ordre du jour provisoire et documentation de la soixante-cinquième session de la Commission », comme recommandé par la Commission (E/2020/27, chap. I, sect. C, projet de décision).

147. Le 17 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/223 du Conseil).

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les travaux de ses soixante-treizième, soixante-quatorzième et soixante-quinzième sessions

148. Le 17 juillet 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/219 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler jusqu'au 22 juillet 2020, selon la procédure d'approbation tacite, une proposition tendant à ce que le Conseil prenne note du rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les travaux de ses soixante-treizième, soixante-quatorzième et soixante-quinzième sessions (A/75/38).

149. Le 22 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption de la proposition, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/229 du Conseil).

2. Développement social

150. Au titre du point 19 b) de l'ordre du jour, le Conseil a examiné le rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-huitième session (E/2020/26) et le rapport du Secrétaire général sur la réalisation et le suivi des objectifs de l'Année internationale de la famille (A/75/61-E/2020/4).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

151. Au titre du point 19 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2020/6, 2020/7 et 2020/8 et les décisions 2020/201 D et 2020/212.

Recommandations formulées par la Commission du développement social dans son rapport sur les travaux de sa cinquante-huitième session

Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

152. Le 11 juin 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/206 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la

pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler jusqu'au 18 juin 2020, selon la procédure d'approbation tacite, un projet de résolution intitulé « Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique », comme recommandé par la Commission (E/2020/26, chap. I, sect. A, projet de résolution I).

153. Le 18 juin 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de résolution, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir résolution 2020/6 du Conseil).

Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme

154. Le 11 juin 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/206 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil a fait circuler jusqu'au 18 juin 2020, selon la procédure d'approbation tacite, un projet de résolution intitulé « Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme », comme recommandé par la Commission (E/2020/26, chap. I, sect. A, projet de résolution II).

155. Le 18 juin 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de résolution, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir résolution 2020/7 du Conseil).

Modalités du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement

156. Le 11 juin 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/206 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil a fait circuler jusqu'au 18 juin 2020, selon la procédure d'approbation tacite, un projet de résolution intitulé « Modalités du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement », comme recommandé par la Commission (E/2020/26, chap. I, sect. A, projet de résolution III).

157. Le 18 juin 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de résolution, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir résolution 2020/8 du Conseil).

Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-huitième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-neuvième session de la Commission

158. Le 11 juin 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/206 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil a fait circuler jusqu'au 18 juin 2020, selon la procédure d'approbation tacite, un projet de décision intitulé « Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-huitième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-neuvième session de la Commission », comme recommandé par la Commission (E/2020/26, chap. I, sect. B, projet de décision).

159. Le 18 juin 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/212 du Conseil).

Nomination d'une personne au Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

160. Le 11 juin 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/206 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil a fait circuler jusqu'au 18 juin 2020, selon la procédure d'approbation tacite, un projet de décision intitulé « Nomination d'une personne au Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social », comme recommandé par la Commission (E/2020/26, chap. I, sect. C, décision 58/101).

161. Le 18 juin 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/201 D du Conseil).

3. Prévention du crime et justice pénale

162. Au titre du point 19 c) de l'ordre du jour, le Conseil a examiné le rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur la reprise de sa vingt-huitième session (E/2019/30/Add.1) et le rapport du Secrétaire général sur la peine capitale et l'application des garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort (E/2020/53).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

163. Au titre du point 19 c) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2020/224 et 2020/230.

Recommandation formulée par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans son rapport sur les travaux de la reprise de sa vingt-huitième session

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa vingt-huitième session

164. Le 13 juillet 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/219 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler jusqu'au 17 juillet 2020, selon la procédure d'approbation tacite, le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa vingt-huitième session », comme recommandé par la Commission ((E/2019/30/Add.1, chap. I, sect. A, projet de décision).

165. Le 17 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/224 du Conseil).

Ordre du jour provisoire révisé de la vingt-neuvième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

166. Le 17 juillet 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/219 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler jusqu'au 22 juillet 2020, selon la procédure d'approbation tacite, le projet de décision intitulé « Ordre du jour provisoire révisé de la vingt-neuvième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale », figurant dans un document non officiel en anglais seulement, en annexe d'une lettre

datée du 16 juillet 2020 adressée à la Présidente du Conseil par le Président de la Commission.

167. Le 22 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/230 du Conseil).

4. Stupéfiants

168. Au titre du point 19 d) de l'ordre du jour, le Conseil a examiné les rapports de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa soixante-deuxième session (E/2019/28/Add.1) et ceux de sa soixante-troisième session (E/2020/28), ainsi que le rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2019 (E/INCB/2019/1).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

169. Au titre du point 19 d) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2020/213 à 2020/215.

Recommandation figurant dans le rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa soixante-deuxième session

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa soixante-deuxième session

170. Le 11 juin 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/206 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler jusqu'au 18 juin 2020, selon la procédure d'approbation tacite, le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa soixante-deuxième session », comme recommandé par la Commission (E/2019/28/Add.1, chap. I, sect. A, projet de décision).

171. Le 18 juin 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/213 du Conseil).

Recommandations figurant dans le rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa soixante-troisième session

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa soixante-troisième session et ordre du jour provisoire de sa soixante-quatrième session

172. Le 11 juin 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/206 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler jusqu'au 18 juin 2020, selon la procédure d'approbation tacite, le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa soixante-troisième session et ordre du jour provisoire de sa soixante-quatrième session », comme recommandé par la Commission (E/2020/28, chap. I, sect. A, projet de décision I).

173. Le 18 juin 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/214 du Conseil).

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

174. Le 11 juin 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/206 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler jusqu'au 18 juin 2020, selon la procédure d'approbation tacite, le projet de décision intitulé « Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants », comme recommandé par la Commission (E/2020/28, chap. I, sect. A, projet de décision II).

175. Le 18 juin 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/215 du Conseil).

5. Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

176. Pour l'examen du point 19 e) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi d'une note verbale datée du 26 juillet 2019, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2020/3).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

177. Au titre du point 19 e) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2020/204.

Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

178. À la 2^e séance, le 15 octobre 2019, le représentant du Mali a présenté un projet de décision intitulé « Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés » (E/2020/L.2).

179. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision (E/2020/SR.2) (voir la décision 2020/204 du Conseil).

6. Droits de l'homme

180. Pour l'examen du point 19 f) de l'ordre du jour, le Conseil a examiné le rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses soixante-cinquième et soixante-sixième sessions (E/2020/22).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

181. Au titre du point 19 f) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2020/216.

Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses soixante-cinquième et soixante-sixième sessions

182. Le 11 juin 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/206 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler jusqu'au 18 juin 2020, selon la procédure d'approbation tacite, une proposition tendant à ce que le Conseil prenne note du rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses soixante-cinquième et soixante-sixième sessions (E/2020/22).

183. Le 18 juin 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/216 du Conseil).

7. Instance permanente sur les questions autochtones

184. Au titre du point 19 g) de l'ordre du jour, le Conseil a examiné la lettre datée du 29 avril 2020 adressée à la Présidente du Conseil par la Présidente de l'Instance permanente sur les questions autochtones (Finlande).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

185. Au titre du point 19 g) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2020/217 et 2020/218.

Réunion d'un groupe d'experts internationaux sur le thème « Les peuples autochtones et les pandémies »

186. Le 3 juin 2020, le Vice-président du Conseil (Pakistan) a présenté un projet de décision intitulé « Réunion d'un groupe d'experts internationaux sur le thème "Les peuples autochtones et les pandémies" » ([E/2020/L.11](#)).

187. Le 11 juin 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/206 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler le projet de décision jusqu'au 18 juin 2020, selon la procédure d'approbation tacite.

188. Un état des incidences du projet de décision sur le budget-programme a également été distribué.

189. Le 18 juin 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/217 du Conseil).

Lieu, dates et ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones

190. Le 3 juin 2020, le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a présenté un projet de décision intitulé « Lieu, dates et ordre du jour provisoire de la vingtième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones » ([E/2020/L.12](#)).

191. Le 11 juin 2020, conformément aux décisions 2020/205 et 2020/206 relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait circuler le projet de décision jusqu'au 18 juin 2020, selon la procédure d'approbation tacite.

192. Le 18 juin 2020, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/218 du Conseil).

8. Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

193. Aucune documentation préalable ni aucun projet de texte n'ont été présentés au titre du point 19 h) de l'ordre du jour (Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban).

Chapitre XII

Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations

1. Le Conseil économique et social a examiné la question des élections, des présentations de candidatures, des confirmations et des nominations au titre du point 4 de l'ordre du jour (Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations) à ses 5^e et 6^e séances, tenues respectivement les 10 et 20 décembre 2019. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants ([E/2020/SR.5](#) et [E/2020/SR.6](#)).

2. Conformément aux décisions 2020/205, 2020/206 et 2020/219 du Conseil relatives à la procédure de prise de décisions du Conseil pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Conseil a également adopté des résolutions et des décisions au titre du point 4 de l'ordre du jour les 21 avril et 21 juillet 2020, et au titre du point 19 b) de l'ordre du jour (Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme : développement social) le 18 juin 2020.

3. Les documents suivants ont été soumis au Conseil pour l'examen de ce point :

a) Note du Secrétaire général sur l'élection des membres des commissions techniques du Conseil économique et social ([E/2020/9](#) et [E/2020/9/Corr.1](#)) ;

b) Note du Secrétaire général sur la présentation de 20 candidatures au Comité du programme et de la coordination ([E/2020/9/Add.1](#)) ;

c) Note du Secrétaire général sur l'élection de 21 membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication ([E/2020/9/Add.2](#)) ;

d) Note du Secrétaire général sur l'élection de neuf membres du Comité des droits économiques, sociaux et culturels ([E/2020/9/Add.3](#)) ;

e) Note du Secrétaire général sur l'élection de neuf membres du Comité des droits économiques, sociaux et culturels : renseignements biographiques concernant les candidats ([E/2020/9/Add.4](#)) ;

f) Note du Secrétaire général sur l'élection de 11 membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance ([E/2020/9/Add.5](#)) ;

g) Note du Secrétaire général sur l'élection de 11 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ([E/2020/9/Add.6](#)) ;

h) Note du Secrétaire général sur l'élection de six membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial ([E/2020/9/Add.7](#)) ;

i) Note du Secrétaire général sur l'élection de cinq membres du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ([E/2020/9/Add.8](#)) ;

j) Note du Secrétaire général sur la nomination de deux membres au Comité d'experts de l'administration publique ([E/2020/9/Add.9](#)) ;

k) Note du Secrétaire général sur l'élection destinée à pourvoir un siège devenu vacant au Comité des droits économiques, sociaux et culturels ([E/2020/9/Add.10](#)) ;

l) Additif à l'ordre du jour annoté de la session de 2020 du Conseil économique et social ([E/2020/100/Add.1](#)) ;

m) Documents de séance ([E/2020/CRP.1-12](#)), tels que diffusés sur CandiWeb.

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

4. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2020/201 A à C et 2020/201 E.

5. Au titre du point 19 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2020/201 D.

Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations aux organes subsidiaires du Conseil économique et social et aux organes apparentés

6. Lors de sa 5^e séance, le 10 décembre 2019, le Conseil a élu par acclamation les candidats au Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), à la Commission de la population et du développement, à la Commission du développement social, à la Commission des stupéfiants, à la Commission de la science et de la technique au service du développement, au Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication et au Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (voir décision 2020/201 A du Conseil).

7. À sa 6^e séance, le 20 décembre 2019, le Conseil a élu au scrutin secret des candidats au Conseil d'administration d'ONU-Femmes. Le Conseil a également élu par acclamation les candidats aux quatre nouveaux sièges du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (voir la décision 2020/201 B du Conseil).

8. Le 16 avril 2020, la Présidente du Conseil a fait distribuer jusqu'au 21 avril, selon la procédure d'approbation tacite, une lettre à laquelle étaient joints les documents de séance ([E/2020/CRP.1](#) à 6) détaillant les candidatures et les mandats pour l'élection de membres à six organes subsidiaires et organes apparentés du Conseil pour lesquels le nombre de candidatures était égal ou inférieur au nombre de sièges vacants à pourvoir pour toutes les catégories régionales et pour lesquels aucune objection n'a été soulevée conformément à l'article 68 du règlement intérieur du Conseil.

9. Par la suite, le 21 avril 2020, la Présidente a annoncé que le Conseil avait élu par acclamation de nouveaux membres à la Commission du développement social, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à la Commission de la science et de la technique au service du développement, au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial et au Conseil d'administration d'ONU-Femmes. Le Conseil a également confirmé les nominations par le Secrétaire général de candidats au Comité d'experts de l'administration publique (voir la décision 2020/201 C du Conseil).

10. Le 11 juin 2020, le Vice-Président du Conseil (Pakistan) a fait distribuer selon la procédure d'approbation tacite, jusqu'au 18 juin 2020, un projet de décision intitulé « Nomination d'une personne au Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social », comme recommandé par la Commission du développement social ([E/2020/26](#), chap. I, sect. C, décision 58/101). Par la suite, le Vice-Président du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision,

en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/201 D du Conseil).

11. Le 16 juillet 2020, la Présidente du Conseil a fait distribuer selon la procédure d'approbation tacite, jusqu'au 21 juillet 2020, les documents de séance (E/2020/CRP.7 à 12) dans lesquels figuraient des propositions détaillées concernant les candidatures et les mandats pour l'élection de membres à six organes subsidiaires et organes apparentés du Conseil, pour lesquels le nombre de candidatures était égal ou inférieur au nombre de sièges vacants à pourvoir pour toutes les catégories régionales et pour lesquels aucune objection n'a été soulevée conformément à l'article 68 du règlement intérieur du Conseil.

12. Par la suite, le 21 juillet 2020, la Présidente a annoncé que le Conseil avait élu par acclamation de nouveaux membres à la Commission de la population et du développement, à la Commission du développement social, à la Commission de la science et de la technique au service du développement, au Comité des droits économiques, sociaux et culturels, au Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (voir la décision 2020/201 E du Conseil).

Chapitre XIII

Questions d'organisation

1. Conformément aux dispositions de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social a réaménagé son programme de travail, qui va désormais de juillet à juillet. Conformément à la résolution 72/305 de l'Assemblée et à la résolution 2020/1 du Conseil, la session d'organisation de 2020 du Conseil s'est tenue au Siège le 25 juillet 2019 (1^{re} séance).
2. Le Conseil a également tenu un certain nombre de séances plénières pour se prononcer sur les questions d'organisation et les autres questions urgentes concernant son programme de travail, comme suit : le 15 octobre 2019 (2^e séance) ; et les 3, 10 et 20 décembre 2019 (4^e à 6^e séances).
3. Compte tenu de la situation concernant la COVID-19 et de son incidence sur l'organisation des travaux pour sa session de 2020 et des solutions technologiques et procédurales disponibles pendant la période intérimaire, le Conseil, dans ses résolutions 2020/3 et 2020/4, a révisé les modalités d'organisation des travaux pour sa session de 2020.
4. Conformément à ses décisions 2020/205, 2020/206 et 2020/219, le Conseil a également mené ses travaux par correspondance et s'est prononcé sur des projets de propositions, notamment sur des questions relatives aux élections, à la présentation de candidatures, aux confirmations et aux nominations pour pourvoir les postes vacants au sein des organes subsidiaires du Conseil et des organes apparentés.
5. Le Conseil a également tenu une séance spéciale conjointement avec la Deuxième Commission de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale (voir chap. II) le 15 octobre 2019 (3^e séance).
6. Le Conseil a également organisé le forum de 2020 sur le suivi du financement du développement (voir chap. IV) les 23 avril et 2 juin 2020 (deux séances en ligne), le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil (voir chap. VII) du 7 au 13 juillet 2020 (dix séances en ligne) et la réunion ministérielle de trois jours du forum (voir chap. VI, sect. A) du 14 au 16 juillet 2020 (six séances en ligne).

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

7. Au titre du point 1 de l'ordre du jour (Élection du Bureau), le Conseil a adopté trois décisions (voir décisions 2020/200 A à C).
8. Au titre du point 2 de l'ordre du jour (Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation), le Conseil a adopté trois résolutions et cinq décisions (voir les résolutions 2020/1, 2020/3 et 2020/4 et les décisions 2020/202 et 2020/203, 2020/205 et 2020/206 et 2020/219).

Ouverture de la session de 2020

9. À la 1^{re} séance, le 25 juillet 2019, la Présidente sortante du Conseil, Inga Rhonda King (Saint-Vincent-et-les Grenadines), a ouvert la session de 2020 et fait une déclaration (E/2020/SR.1).

A. Élection du Bureau

10. À sa 1^{re} séance, le 25 juillet 2019, le Conseil a élu par acclamation Mona Juul (Norvège) Présidente du Conseil pour sa session de 2020 et Maleeha Lodhi (Pakistan),

Mher Margaryan (Arménie) et Juan Sandoval Mendiola (Mexique) vice-présidents pour sa session de 2020 (E/2020/SR.1) (voir décision 2020/200 A du Conseil).

11. Suite à l'élection du Bureau du Conseil pour sa session 2020, la Vice-Présidente du Conseil (Pakistan) a fait une déclaration.

12. Toujours lors de la 1^{re} séance, la Présidente du Conseil s'est adressée au Conseil.

13. Également à la même séance, la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies a prononcé une déclaration.

14. À sa 2^e séance, le 15 octobre 2019, le Conseil a élu par acclamation Omar Hilale (Maroc) Vice-Président du Conseil pour la session de 2020 (E/2020/SR.2) (voir décision 2020/200 B du Conseil).

15. À la même séance, le Vice-Président du Conseil (Maroc) a fait une déclaration.

16. À sa 4^e séance, le 3 décembre 2019, le Conseil a élu par acclamation Munir Akram (Pakistan) au poste de Vice-Président du Conseil pour sa session de 2020 afin d'achever la durée du mandat de Maleeha Lodhi restant à courir, conformément à l'article 22 de son règlement intérieur (E/2020/SR.4) (voir décision 2020/200 C du Conseil).

B. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire du Conseil économique et social pour la session de 2020

17. À sa 1^{re} séance, le 25 juillet 2019, le Conseil était saisi de l'ordre du jour provisoire (E/2020/1) pour sa session de 2020. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire (voir annexe I) (E/2020/SR.1) (voir décision 2020/202 du Conseil).

Organisation des travaux de la session de 2020 du Conseil économique et social

18. À sa 1^{re} séance, le 25 juillet 2019, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Organisation des travaux de la session de 2020 du Conseil économique et social » (E/2020/L.1), présenté par sa Présidente.

19. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution (E/2020/SR.1) (voir résolution 2020/1 du Conseil).

Responsabilités particulières des membres du Bureau du Conseil économique et social pour sa session de 2020

20. À sa 2^e séance, le 15 octobre 2019, le Conseil a décidé, dans sa décision 2020/203, que les responsabilités particulières des membres de son bureau pour sa session de 2020 seraient les suivantes :

a) La Présidente du Conseil dirigerait le débat de haut niveau, le forum politique de haut niveau pour le développement durable pour 2020, organisé sous les auspices du Conseil, le forum du Conseil sur le suivi du financement du développement, le Forum pour la coopération en matière de développement, la réunion spéciale sur la coopération internationale en matière fiscale et toute autre réunion conjointe ou spéciale qui pourrait être organisée en cas de besoin ;

b) Le Vice-Président du Conseil (Mexique) dirigerait le débat consacré aux activités opérationnelles de développement ;

c) Le Vice-Président du Conseil (Arménie) dirigerait le débat consacré à l'intégration ;

d) Le Vice-Président du Conseil (Maroc) dirigerait le débat consacré aux affaires humanitaires ;

e) La Vice-Présidente du Conseil (Pakistan) dirigerait le débat consacré à la gestion et les réunions de gestion visant à tenir des élections pour pourvoir les sièges vacants des organes subsidiaires du Conseil et des organes apparentés (E/2020/SR.2).

Procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)

21. Le 1^{er} avril 2020, la Présidente du Conseil a fait circuler selon la procédure d'approbation tacite, jusqu'au 3 avril 2020, un projet de décision intitulé « Procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ».

22. Le 3 avril 2020, la Présidente du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/205 du Conseil).

23. Une lettre des Philippines datée du 2 avril 2020 a été distribuée en lien avec le projet de décision.

Réorganisation des travaux de la session de 2020 du Conseil économique et social et des sessions de ses organes subsidiaires

24. Le 8 avril 2020, la Présidente du Conseil a fait circuler, selon la procédure d'approbation tacite, jusqu'au 14 avril 2020, un projet de résolution intitulé « Réorganisation des travaux de la session de 2020 du Conseil économique et social et des sessions de ses organes subsidiaires » (E/2020/L.6).

25. Un état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme a également été distribué.

26. Le 14 avril 2020, la Présidente du Conseil a annoncé l'adoption du projet de résolution, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir résolution 2020/3 du Conseil).

Extension de la procédure de prise de décision du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)

27. Le 19 mai 2020, la Présidente du Conseil a fait circuler selon la procédure d'approbation tacite, jusqu'au 22 mai 2020, un projet de décision intitulé « Extension de la procédure de prise de décision du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) » (E/202/L.7).

28. Le 22 mai 2020, la Présidente du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/206 du Conseil).

Seconde réorganisation des travaux de la session de 2020 du Conseil économique et social et des sessions de ses organes subsidiaires

29. Le 1^{er} juin 2020, la Présidente du Conseil a fait circuler, selon la procédure d'approbation tacite, jusqu'au 14 juin 2020, un projet de résolution intitulé « Seconde réorganisation des travaux de la session de 2020 du Conseil économique et social et des sessions de ses organes subsidiaires » (E/2020/L.8).

30. Un état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme a également été distribué.

31. Le 4 juin 2020, la Présidente du Conseil a annoncé l'adoption du projet de résolution, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir résolution [2020/4](#) du Conseil).

Extension de la procédure de prise de décision du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) jusqu'à la fin juillet 2020

32. Le 19 juin 2020, la Présidente du Conseil a fait circuler selon la procédure d'approbation tacite, jusqu'au 24 juin 2020, un projet de décision intitulé « Extension de la procédure de prise de décisions du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) jusqu'à la fin juillet 2020 » ([E/2020/L.16](#)).

33. Le 24 juin 2020, la Présidente du Conseil a annoncé l'adoption du projet de décision, en l'absence d'objection à l'expiration de la période d'examen au titre de la procédure d'approbation tacite (voir décision 2020/219 du Conseil).

Annexe I

Ordre du jour de la session de 2020 du Conseil économique et social

Adopté par le Conseil économique et social à sa 1^{re} séance, le 25 juillet 2019
(E/2020/SR.1) (voir décision 2020/202)

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Programme de travail de base du Conseil.
4. Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations.
5. Débat de haut niveau :
 - a) Réunion ministérielle du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil ;
 - b) Concertation de haut niveau sur les tendances et les scénarios futurs et les effets à long terme des tendances actuelles sur la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
 - c) Forum pour la coopération en matière de développement.
6. Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil.
7. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement :
 - a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil ;
 - b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial ;
 - c) Coopération Sud-Sud pour le développement.
8. Débat consacré à l'intégration.
9. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe.
10. Rôle du système des Nations Unies dans l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'application et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
11. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies :
 - a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement ;
 - b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.

12. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :
 - a) Rapports des organes de coordination ;
 - b) Projet de budget-programme pour 2021 ;
 - c) Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies ;
 - d) Programme à long terme d'aide à Haïti ;
 - e) Pays africains qui sortent d'un conflit ;
 - f) Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles.
13. Application des résolutions [50/227](#), [52/12 B](#), [57/270 B](#), [60/265](#), [61/16](#), [67/290](#), [68/1](#) et [72/305](#) de l'Assemblée générale.
14. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
15. Coopération régionale.
16. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé.
17. Organisations non gouvernementales.
18. Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
 - a) Développement durable ;
 - b) Science et technique au service du développement ;
 - c) Statistiques ;
 - d) Établissements humains ;
 - e) Environnement ;
 - f) Population et développement ;
 - g) Administration publique et développement ;
 - h) Coopération internationale en matière fiscale ;
 - i) Information géospatiale ;
 - j) Les femmes et le développement ;
 - k) Forum des Nations Unies sur les forêts ;
 - l) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions.
19. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme :
 - a) Promotion des femmes ;
 - b) Développement social ;
 - c) Prévention du crime et justice pénale ;
 - d) Stupéfiants ;
 - e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ;
 - f) Droits de l'homme ;

- g) Instance permanente sur les questions autochtones ;
- h) Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

Annexe II

Organisations intergouvernementales désignées par le Conseil économique et social en vertu de l'article 79 du Règlement intérieur¹ pour participer aux délibérations du Conseil sur les questions relevant de leur domaine d'activité

Organisations et autres entités auxquelles l'Assemblée générale a octroyé le statut d'observateur à titre permanent

Académie internationale de lutte contre la corruption (résolution [68/122](#) de l'Assemblée générale)

Agence intergouvernementale panafricaine eau et assainissement pour l'Afrique (résolution [68/123](#) de l'Assemblée générale)

Agence internationale pour les énergies renouvelables (résolution [66/110](#) de l'Assemblée générale)

Assemblée parlementaire de la Méditerranée (résolution [64/124](#) de l'Assemblée générale)

Association des États de la Caraïbe (résolution [53/5](#) de l'Assemblée générale)

Association des États riverains de l'océan Indien (résolution [70/123](#) de l'Assemblée générale)

Association des nations de l'Asie du Sud-Est (résolution [61/44](#) de l'Assemblée générale)

Association latino-américaine d'intégration (résolution [60/25](#) de l'Assemblée générale)

Association sud-asiatique de coopération régionale (résolution [59/53](#) de l'Assemblée générale)

Autorité intergouvernementale pour le développement (résolution [66/112](#) de l'Assemblée générale)

Autorité internationale des fonds marins (résolution [51/6](#) de l'Assemblée générale)

Banque africaine de développement (résolution [42/10](#) de l'Assemblée générale)

Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (résolution [73/216](#) de l'Assemblée générale)

Banque asiatique de développement (résolution [57/30](#) de l'Assemblée générale)

Banque centraméricaine d'intégration économique (résolution [71/157](#) de l'Assemblée générale)

Banque eurasiatique de développement (résolution [62/76](#) de l'Assemblée générale)

¹ L'article 79 du Règlement intérieur, intitulé « Participation d'autres organisations intergouvernementales » dispose ce qui suit : « Les représentants des organisations intergouvernementales auxquelles l'Assemblée générale a accordé le statut d'observateur permanent et d'autres organisations intergouvernementales désignées par le Conseil, à titre spécial ou à titre permanent, sur la recommandation du Bureau, peuvent participer, sans droit de vote, aux délibérations du Conseil sur les questions relevant du domaine d'activité desdites organisations ».

Banque interaméricaine de développement (résolution 55/160 de l'Assemblée générale)

Bureau de recherche macroéconomique de l'ASEAN+3 (résolution 72/126 de l'Assemblée générale)

Centre international pour le développement des politiques migratoires (résolution 57/31 de l'Assemblée générale)

Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes (résolution 62/73 de l'Assemblée générale)

Centre Sud (résolution 63/131 de l'Assemblée générale)

Chambre de commerce internationale (résolution 71/156 de l'Assemblée générale)

Comité international de la Croix-Rouge (résolution 45/6 de l'Assemblée générale)

Comité international olympique (résolution 64/3 de l'Assemblée générale)

Commission de l'océan Indien (résolution 61/43 de l'Assemblée générale)

Commission internationale humanitaire d'établissement des faits (résolution 64/121 de l'Assemblée générale)

Commonwealth (résolution 31/3 de l'Assemblée générale)

Communauté andine (résolution 52/6 de l'Assemblée générale)

Communauté d'Afrique de l'Est (résolution 58/86 de l'Assemblée générale)

Communauté de développement de l'Afrique australe (résolution 59/49 de l'Assemblée générale)

Communauté des Caraïbes (résolution 46/8 de l'Assemblée générale)

Communauté des États sahélo-sahariens (résolution 56/92 de l'Assemblée générale)

Communauté des pays de langue portugaise (résolution 54/10 de l'Assemblée générale)

Communauté d'États indépendants (résolution 48/237 de l'Assemblée générale)

Communauté du Pacifique (résolution 69/130 de l'Assemblée générale)

Communauté économique des États de l'Afrique centrale (résolution 55/161 de l'Assemblée générale)

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (résolution 59/51 de l'Assemblée générale)

Communauté économique eurasienne (résolution 58/84 de l'Assemblée générale)

Conférence de la Charte de l'énergie (résolution 62/75 de l'Assemblée générale)

Conférence de La Haye de droit international privé (résolution 60/27 de l'Assemblée générale)

Conférence des ministres de la justice des pays ibéro-américains (résolution 71/153 de l'Assemblée générale)

Conférence ibéro-américaine (résolution 60/28 de l'Assemblée générale)

Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (résolution 64/123 de l'Assemblée générale)

Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (résolution [62/77](#) de l'Assemblée générale)

Conseil de coopération des États arabes du Golfe (résolution [62/78](#) de l'Assemblée générale)

Conseil de coopération douanière (résolution [53/216](#) de l'Assemblée générale)

Conseil de l'Europe (résolution [44/6](#) de l'Assemblée générale)

Conseil international pour l'exploration de la mer (résolution [73/214](#) de l'Assemblée générale)

Cour pénale internationale (résolution [58/318](#) de l'Assemblée générale)

Cour permanente d'arbitrage (résolution [48/3](#) de l'Assemblée générale)

État de Palestine (résolutions [3237 \(XXIX\)](#), [43/160 A](#), [43/177](#), [52/250](#) et [67/19](#) de l'Assemblée générale)

Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (résolution [49/2](#) de l'Assemblée générale)

Fonds commun pour les produits de base (résolution [60/26](#) de l'Assemblée générale)

Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes (résolution [72/128](#) de l'Assemblée générale)

Fonds de l'OPEP pour le développement international (résolution [61/42](#) de l'Assemblée générale)

Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral (résolution [63/133](#) de l'Assemblée générale)

Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (résolution [64/122](#) de l'Assemblée générale)

Forum des îles du Pacifique (résolution [49/1](#) de l'Assemblée générale)

Forum pour le développement des îles du Pacifique (résolution [71/155](#) de l'Assemblée générale)

Groupe de la Banque islamique de développement (résolution [61/259](#) de l'Assemblée générale)

Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral (résolution [73/217](#) de l'Assemblée générale)

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (résolution [36/4](#) de l'Assemblée générale)

Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (résolution [72/127](#) de l'Assemblée générale)

Groupe g7+ (résolution [74/196](#) de l'Assemblée générale)

Initiative de l'Europe centrale (résolution [66/111](#) de l'Assemblée générale)

Institut international pour l'unification du droit privé (résolution [68/121](#) de l'Assemblée générale)

Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (résolution [58/83](#) de l'Assemblée générale)

Institut italo-latino-américain (résolution [62/74](#) de l'Assemblée générale)

Institut mondial de la croissance verte (résolution [68/124](#) de l'Assemblée générale)

- Ligue des États arabes (résolution [477 \(V\)](#) de l'Assemblée générale)
- Nouvelle Banque de développement (résolution [73/213](#) de l'Assemblée générale)
- Ordre souverain de Malte (résolution [48/265](#) de l'Assemblée générale)
- Organisation de coopération économique (résolution [48/2](#) de l'Assemblée générale)
- Organisation de coopération économique de la mer Noire (résolution [54/5](#) de l'Assemblée générale)
- Organisation de coopération économique du groupe des huit pays en développement (résolution [69/129](#) de l'Assemblée générale)
- Organisation de coopération et de développement économiques (résolution [53/6](#) de l'Assemblée générale)
- Organisation de la coopération islamique (résolution [3369 \(XXX\)](#) de l'Assemblée générale)
- Organisation des États américains (résolution [253 \(III\)](#) de l'Assemblée générale)
- Organisation des États des Caraïbes orientales (résolution [59/52](#) de l'Assemblée générale)
- Organisation de Shanghai pour la coopération (résolution [59/48](#) de l'Assemblée générale)
- Organisation du Traité de sécurité collective (résolution [59/50](#) de l'Assemblée générale)
- Organisation européenne de droit public (résolution [73/215](#) de l'Assemblée générale)
- Organisation européenne pour la recherche nucléaire (résolution [67/102](#) de l'Assemblée générale)
- Organisation hydrographique internationale (résolution [56/91](#) de l'Assemblée générale)
- Organisation internationale de droit du développement (résolution [56/90](#) de l'Assemblée générale)
- Organisation internationale de la Francophonie (résolution [33/18](#) de l'Assemblée générale)
- Organisation internationale de la jeunesse des pays ibéro-américains (résolution [71/154](#) de l'Assemblée générale)
- Organisation internationale de police criminelle (résolution [51/1](#) de l'Assemblée générale)
- Organisation internationale de protection civile (résolution [70/122](#) de l'Assemblée générale)
- Organisation internationale pour les migrations (résolution [47/4](#) de l'Assemblée générale)
- Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (résolution [35/2](#) de l'Assemblée générale)
- Organisation pour la démocratie et le développement économique–GUAM (résolution [58/85](#) et décision 71/556 de l'Assemblée générale)
- Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (résolution [48/5](#) de l'Assemblée générale)

Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (résolution 43/6 de l'Assemblée générale)

Parlement latino-américain (résolution 48/4 de l'Assemblée générale)

Partenaires dans le domaine de la population et du développement (résolution 57/29 de l'Assemblée générale)

Réseau international sur le bambou et le rotin (résolution 72/125 de l'Assemblée générale)

Saint-Siège (résolution 58/314 de l'Assemblée générale)

Société andine de développement (résolution 67/101 de l'Assemblée générale)

Système d'intégration de l'Amérique centrale (résolution 50/2 de l'Assemblée générale)

Système économique latino-américain et caribéen (résolution 35/3 de l'Assemblée générale)

Tribunal international du droit de la mer (résolution 51/204 de l'Assemblée générale)

Union africaine (résolution 2011 (XX) et décision 56/475 de l'Assemblée générale)

Union des nations de l'Amérique du Sud (résolution 66/109 de l'Assemblée générale)

Union économique et monétaire ouest-africaine (résolution 66/113 de l'Assemblée générale)

Union européenne (résolutions 3208 (XXIX) et 65/276 de l'Assemblée générale)

Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (résolution 54/195 de l'Assemblée générale)

Union interparlementaire (résolution 57/32 de l'Assemblée générale)

Union pour la Méditerranée (résolution 70/124 de l'Assemblée générale)

Université pour la paix (résolution 63/132 de l'Assemblée générale)

Organisations désignées par le Conseil économique et social

Participants à titre permanent

Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (décision 2001/318 du Conseil)

Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique (décision 2000/213 du Conseil)

Centre international des entreprises publiques dans les pays en développement (décision 1980/114 du Conseil)

Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (décision 1997/215 du Conseil)

Centre régional de technologie pour l'Afrique (décision 1980/151 du Conseil)

Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique (décision 2003/312 du Conseil)

Conseil de l'unité économique arabe (décision 109 (LIX) du Conseil)

Fondation Déserts du Monde (décision 2004/231 du Conseil)

Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable (décision 2006/244 du Conseil)

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (décision 2006/204 du Conseil)

Institut interaméricain de recherche sur les changements planétaires (décision 2018/226 du Conseil)

Institution intergouvernementale pour l'utilisation de la microalgue spiruline contre la malnutrition (décision 2003/212 du Conseil)

Organisation asiatique de la productivité (décision 1980/114 du Conseil)

Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (décision 1986/156 du Conseil)

Organisation des pays exportateurs de pétrole (décision 109 (LIX) du Conseil)

Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (décision 2003/221 du Conseil)

Organisation latino-américaine de l'énergie (décision 1980/114 du Conseil)

Organisation régionale pour la protection du milieu marin (décision 1992/265 du Conseil)

Partenariat mondial pour l'eau (décision 2005/233 du Conseil)

Union des Conseils économiques et sociaux d'Afrique (décision 1996/225 du Conseil)

Participation à titre spécial

Association internationale de la bauxite (décision 1987/161 du Conseil)

Centre arabe de formation et d'études en matière de sécurité (décision 1989/165 du Conseil)

Conseil africain de comptabilité (décision 1987/161 du Conseil)

Conseil des ministres de l'intérieur des pays arabes (décision 1987/161 du Conseil)

Faculté latino-américaine de sciences sociales (décision 239 (LXII) du Conseil)

Institut culturel africain (décision 1987/161 du Conseil)

Annexe III

Composition du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et apparentés

A. Conseil économique et social¹

(54 membres ; mandat de trois ans)

2019	2020	Mandat venant à expiration le 31 décembre en
Allemagne	Allemagne	2020
Andorre	Angola	2021
Angola	Arabie saoudite	2021
Arabie saoudite	Arménie	2021
Arménie	Australie	2022
Azerbaïdjan	Bangladesh	2022
Bélarus	Bélarus	2020
Bénin	Bénin	2022
Brésil	Botswana	2022
Cambodge	Brésil	2021
Cameroun	Canada	2021
Canada	Chine	2022
Chine	Colombie	2022
Colombie	Congo	2022
Danemark	Égypte	2021
Égypte	El Salvador	2020
El Salvador	Équateur	2020
Équateur	Espagne	2020
Eswatini	États-Unis d'Amérique	2021
États-Unis d'Amérique	Éthiopie	2021
Éthiopie	Fédération de Russie	2022
Fédération de Russie	Finlande	2022
France	France	2020
Ghana	Gabon	2022
Inde	Ghana	2020
Iran (République islamique d')	Inde	2020
Irlande	Iran (République islamique d')	2021
Jamaïque	Irlande	2020
Japon	Jamaïque	2021
Kenya	Japon	2020
Luxembourg	Kenya	2021
Malawi	Lettonie	2022
Mali	Luxembourg	2021

¹ Le 17 juin 2020, l'Assemblée générale, conformément à l'Article 61 de la Charte des Nations Unies, à l'article 145 de son Règlement intérieur, au paragraphe 17 de sa résolution 68/307 du 10 septembre 2014 et à sa décision 74/557 du 29 mai 2020, a élu les pays ci-après au Conseil économique et social, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2021 (voir décision 74/419 de l'Assemblée générale) : Allemagne, Argentine, Autriche, Bolivie (État plurinational de), Bulgarie, France, Guatemala, Îles Salomon, Indonésie, Japon, Libéria, Libye, Madagascar, Mexique, Nigéria, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Zimbabwe.

<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre en</i>
Malte	Malawi	2020
Maroc	Mali	2021
Mexique	Malte	2020
Norvège	Maroc	2020
Pakistan	Mexique	2020
Paraguay	Monténégro	2022
Pays-Bas	Nicaragua	2022
Philippines	Norvège	2022
République de Corée	Pakistan	2021
Roumanie	Panama	2022
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Paraguay	2021
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Pays-Bas	2021
Soudan	Philippines	2020
Tchad	République de Corée	2022
Togo	Soudan	2020
Turkménistan	Suisse	2022
Turquie	Thaïlande	2022
Ukraine	Togo	2020
Uruguay	Turkménistan	2021
Venezuela (République bolivarienne du)	Ukraine	2021
Yémen	Uruguay	2020

B. Commissions et sous-commissions techniques

Commission de statistique²

(24 membres ; mandat de quatre ans)

2019	2020	Mandat venant à expiration le 31 décembre en
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2021
Allemagne	Allemagne	2020
Bélarus	Bélarus	2020
Canada	Brésil	2023
Chine	Canada	2021
Colombie	Chine	2020
Cuba	Colombie	2020
Danemark	Danemark	2021
Égypte	Égypte	2021
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	2023
Fédération de Russie	Fédération de Russie	2021
Guinée équatoriale	Géorgie	2023
Japon	Guinée équatoriale	2021
Kenya	Japon	2020
Lettonie	Koweït	2023
Mexique	Madagascar	2023
Pays-Bas	Mexique	2020
Pérou	Pays-Bas	2021
Qatar	Pérou	2021
République de Corée	République de Corée	2023
Roumanie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2020
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sierra Leone	2023
Suisse	Suisse	2020
Togo	Tchéquie	2023

² À la première séance de sa session de 2021, le 14 septembre 2020, comme suite à une lettre de la vice-présidence datée du 14 septembre, le Conseil a élu les pays ci-après à la Commission de statistique, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2021 (voir décision 2021/201 A) : Allemagne, Colombie, Hongrie, Japon, Mexique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa et Suisse.

Commission de la population et du développement³

(47 membres ; mandat de quatre ans)

<i>Cinquante-troisième session (2019/20)</i>	<i>Cinquante-quatrième session (2020/21)</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session en</i>
Allemagne	Allemagne	2022
Argentine	Argentine	2022
Bangladesh	Bangladesh	2022
Bélarus	Bélarus	2023
Belgique	Belgique	2021
Brésil	Brésil	2021
Bulgarie	Bulgarie	2022
Burkina Faso	Burkina Faso	2022
Cameroun	Cameroun	2021
Canada	Canada ^a	2024
Chili	Chine	2022
Chine	Colombie	2022
Colombie	Côte d'Ivoire	2022
Côte d'Ivoire	Cuba	2021
Cuba	Danemark	2021
Danemark	El Salvador	2023
El Salvador	États-Unis d'Amérique	2022
États-Unis d'Amérique	Fédération de Russie	2022
Fédération de Russie	France	2021
Finlande	Haïti	2022
France	Inde	2021
Haïti	Iran (République islamique d')	2023
Inde	Israël	2023
Iran (République islamique d')	Jamaïque	2023
Israël	Japon	2021
Jamaïque	Liban	2024
Japon	Libye	2024
Luxembourg	Luxembourg	2021
Madagascar	Madagascar	2021
Malaisie	Malaisie	2023
Mali	Mali	2021
Maroc	Mauritanie	2022
Mauritanie	Mexique	2021
Mexique	Népal	2022
Ouganda	Pays-Bas	2022
Pays-Bas	République démocratique du Congo	2023
Qatar	Roumanie	2021
République démocratique du Congo	Somalie	2024

³ À la première séance de sa session de 2021, le 14 septembre 2020, comme suite à une lettre de la vice-présidence datée du 14 septembre, le Conseil a élu les pays ci-après à la Commission de la population et du développement, pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la cinquante-cinquième session de la Commission, en 2021, et expirant à la clôture de sa cinquante-huitième session, en 2025 (voir décision 2021/201 A) : Belgique, Botswana, Comores, Costa Rica, Cuba, Éthiopie, Inde, Japon, Mexique, Philippines et République de Moldova.

<i>Cinquante-troisième session (2019/20)</i>	<i>Cinquante-quatrième session (2020/21)</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session en</i>
République de Moldova	Togo	2023
Roumanie	Turkménistan	2024
Soudan	Turquie	2024
Togo	Ukraine	2024
Turkménistan	Vanuatu	2022
Vanuatu		

^a En vertu de ses décisions 2020/205 du 3 avril 2020 et 2020/219 du 24 juin 2020 autorisant l'adoption de décisions selon la procédure d'approbation tacite, le Conseil a élu le Népal, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant à la clôture de la cinquante-cinquième session de la Commission, en 2022, et le Canada, afin de pourvoir un siège vacant, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant à la clôture de la cinquante-septième session de la Commission, en 2024. Par ailleurs, il a de nouveau reporté l'élection de plusieurs membres : un parmi les États d'Asie et du Pacifique, dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait à la clôture de la cinquante-quatrième session de la Commission, en 2021 ; un parmi les États d'Afrique, dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait à la clôture de la cinquante-cinquième session de la Commission, en 2022 ; un parmi les États d'Afrique et un autre parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait à la clôture de la cinquante-septième session de la Commission, en 2024 (voir décision 2020/201 E du Conseil). Il reste par ailleurs trois sièges à pourvoir parmi les États d'Europe occidentale et autres États, pour des membres dont le mandat de quatre ans prendrait effet à la première séance de la cinquante-cinquième session de la Commission, en 2021, et expirerait à la clôture de sa cinquante-huitième session, en 2025.

Commission du développement social⁴

(46 membres ; mandat de quatre ans)

<i>Cinquante-huitième session (2019/20)</i>	<i>Cinquante-neuvième session (2020/21)</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session en</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2023
Argentine	Argentine	2023
Autriche	Autriche	2023
Bangladesh	Brésil	2021
Bélarus	Bulgarie	2021
Brésil	Chine	2021
Bulgarie	Colombie	2023
Chine	Côte d'Ivoire	2021
Colombie	Cuba	2024
Congo	États-Unis d'Amérique ^b	2024
Côte d'Ivoire	Éthiopie	2024
El Salvador	Fédération de Russie	2024
États-Unis d'Amérique	France	2021
Fédération de Russie	Guatemala	2023
France	Haïti	2021
Ghana	Inde	2021
Guatemala	Iran (République islamique d')	2024
Haïti	Iraq	2023
Inde	Israël	2023
Iraq	Japon	2024
Islande	Koweït	2021
Israël	Libye	2024
Japon	Luxembourg ^b	2021
Koweït	Macédoine du Nord ^c	2024
Madagascar	Madagascar	2021
Malawi	Malawi	2021
Maroc	Maroc	2023
Panama	Nigéria	2024
Paraguay	Panama	2021
Pérou	Paraguay ^a	2024
Portugal	Portugal	2023
République de Corée	Qatar ^a	2023
Roumanie	République de Corée	2024
Rwanda	République démocratique du Congo	2024
Sénégal	Roumanie	2021
Sierra Leone	Sierra Leone	2023
Soudan	Soudan	2021
Suisse	Suisse	2021

⁴ En vertu de sa décision 2020/205 du 3 avril 2020 autorisant l'adoption de décisions selon la procédure d'approbation tacite, le Conseil a élu les pays ci-après à la Commission du développement social, pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la soixantième session de la Commission, en 2021, et expirant à la clôture de sa soixante-troisième session, en 2025 : Afghanistan, Brésil, Chine, Costa Rica, Équateur, Guinée, Ouganda, Tadjikistan, Turkménistan et Zambie.

<i>Cinquante-huitième session (2019/20)</i>	<i>Cinquante-neuvième session (2020/21)</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session en</i>
Tchad	Tchad	2023
Turkménistan	Turkménistan	2021
Ukraine	Turquie ^a	2024
	Ukraine	2023

^a À sa 5^e séance, le 10 décembre 2019, le Conseil a élu le Qatar, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant à la clôture de la soixante et unième session de la Commission, en 2023, et le Paraguay et la Turquie, pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la cinquante-neuvième session de la Commission, en 2020, et expirant à la clôture de sa soixante-deuxième session, en 2024 (décision 2020/201 A).

^b En vertu de sa décision 2020/205 du 3 avril 2020 autorisant l'adoption de décisions selon la procédure d'approbation tacite, le Conseil a élu les pays ci-après pour pouvoir des sièges vacants : les États-Unis d'Amérique, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant à la clôture de la soixante-deuxième session de la Commission, en 2024, et le Luxembourg, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration à la clôture de la cinquante-neuvième session de la Commission, en 2021 (décision 2020/201 C).

^c En vertu de ses décisions 2020/205 du 3 avril 2020 et 2020/219 du 24 juin 2020 autorisant l'adoption de décisions selon la procédure d'approbation tacite, le Conseil a élu la Macédoine du Nord afin de pourvoir un siège vacant, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant à la clôture de la soixante-deuxième session de la Commission, en 2024. Par ailleurs, il a de nouveau reporté l'élection de plusieurs membres : un parmi les États d'Europe occidentale et autres États, dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait à la clôture de la cinquante-neuvième session de la Commission, en 2021 ; un parmi les États d'Asie et du Pacifique, dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait à la clôture de la soixante et unième session de la Commission, en 2023 ; un parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et un autre parmi les États d'Europe occidentale et autres États, dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait à la clôture de la soixante-deuxième session de la Commission, en 2024 ; un parmi les États d'Afrique, deux parmi les États d'Europe orientale et quatre parmi les États d'Europe occidentale et autres États, dont le mandat prendrait effet à la première séance de la soixantième session de la Commission, en 2021, et expirerait à la clôture de sa soixante-troisième session, en 2025 (voir décision 2020/201 E).

Commission de la condition de la femme⁵

(45 membres ; mandat de quatre ans)

<i>Soixante-quatrième session (2019/20)</i>	<i>Soixante-cinquième session (2020/21)</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session en</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2023
Algérie	Algérie	2022
Allemagne	Allemagne	2023
Arabie saoudite	Arabie saoudite	2022
Arménie	Arménie	2023
Australie	Australie	2023
Bahreïn	Bahreïn	2021
Bangladesh	Bangladesh	2023
Bélarus	Bélarus	2023
Brésil	Brésil	2024
Canada	Canada	2021
Chili	Chili	2021
Chine	Chine	2021
Comores	Colombie	2024
Congo	Comores	2022
Cuba	Congo	2022
Équateur	Cuba	2023
Érythrée	Danemark	2024
Estonie	Équateur	2022
États-Unis d'Amérique	Estonie	2021
Fédération de Russie	États-Unis d'Amérique	2023
Ghana	Fédération de Russie	2024
Guatemala	Ghana	2022
Guinée équatoriale	Guinée équatoriale	2023
Haïti	Haïti	2022
Iraq	Iraq	2022
Irlande	Irlande	2021
Israël	Israël	2021
Japon	Japon	2022
Kenya	Kenya	2022
Koweït	Malaisie	2023
Malaisie	Mexique	2024
Namibie	Mongolie	2024
Nicaragua	Namibie	2021
Niger	Nicaragua	2022
Nigéria	Niger	2021

⁵ À la première séance de sa session de 2021, le 14 septembre 2020, comme suite à une lettre de la vice-présidence datée du 14 septembre, le Conseil a élu les pays ci-après à la Commission de la condition de la femme, pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la soixante-sixième session de la Commission, en 2021, et expirant à la clôture de sa soixante-neuvième session, en 2025 (voir décision 2021/201 A) : Afghanistan, Argentine, Autriche, Inde, Israël, Lettonie, Nigéria, République dominicaine, Turquie et Zambie. Il reste par ailleurs un siège à pourvoir parmi les États d'Afrique, pour un membre dont le mandat de quatre ans prendrait effet à la première séance de la soixante-sixième session de la Commission, en 2021, et expirerait à la clôture de sa soixante-neuvième session, en 2025.

<i>Soixante-quatrième session (2019/20)</i>	<i>Soixante-cinquième session (2020/21)</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session en</i>
Norvège	Pérou	2021
Pérou	Philippines	2024
Qatar	République de Corée	2022
République de Corée	Sénégal	2024
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Somalie	2024
Togo	Suisse	2024
Trinité-et-Tobago	Togo	2023
Tunisie	Tunisie	2021
Turkménistan	Turkménistan	2022

Commission des stupéfiants

(53 membres ; mandat de quatre ans)

2019	2020	Mandat venant à expiration le 31 décembre en
Afghanistan	Afghanistan	2021
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2023
Algérie	Algérie	2021
Allemagne	Allemagne	2023
Argentine	Angola	2023
Australie	Australie	2021
Autriche	Autriche	2023
Bélarus	Bahreïn	2023
Belgique	Belgique	2021
Brésil	Brésil	2021
Burkina Faso	Burkina Faso	2021
Cameroun	Canada	2021
Canada	Chili	2021
Chili	Chine	2023
Chine	Colombie	2021
Colombie	Côte d'Ivoire	2021
Côte d'Ivoire	Croatie	2021
Croatie	Cuba	2021
Cuba	Égypte ^a	2023
El Salvador	El Salvador	2023
Équateur	Équateur	2023
Espagne	Espagne	2023
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	2023
Fédération de Russie	Fédération de Russie	2021
France	France	2021
Guatemala	Hongrie	2023
Hongrie	Inde	2021
Inde	Iraq	2021
Iran (République islamique d')	Italie	2023
Iraq	Jamaïque	2023
Israël	Japon	2023
Italie	Kazakhstan	2023
Japon	Kenya	2023
Kenya	Kirghizistan	2021
Kirghizistan	Libye	2023
Mauritanie	Maroc	2023
Mexique	Mexique	2023
Norvège	Népal	2023
Ouganda	Nigéria ^a	2023
Pakistan	Pakistan	2023
Pays-Bas	Pays-Bas	2023
Pérou	Pérou	2023
Qatar	Pologne	2023
République de Corée	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2023
République démocratique du Congo		

<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre en</i>
Slovaquie	Suède	2023
Soudan	Suisse	2021
Suisse	Tchéquie	2021
Tchéquie	Thaïlande	2023
Thaïlande	Togo	2021
Togo	Turkménistan	2023
Turquie	Turquie	2023
Uruguay	Ukraine	2023
	Uruguay	2023

^a À sa 5^e séance, le 10 décembre 2019, le Conseil a élu l'Égypte et le Nigéria afin de pourvoir des sièges vacants, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2020 (voir décision 2020/201 A).

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale⁶

(40 membres ; mandat de trois ans)

<i>Composition en 2019 et 2020</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre en</i>
Afghanistan	2020
Afrique du Sud	2020
Algérie	2021
Allemagne	2020
Autriche	2021
Bélarus	2021
Bolivie (État plurinational de)	2020
Brésil	2021
Bulgarie	2020
Burkina Faso	2021
Chine	2020
Colombie	2020
Cuba	2021
Égypte	2020
Équateur	2021
Érythrée	2020
Eswatini	2021
États-Unis d'Amérique	2021
Fédération de Russie	2020
France	2021
Guatemala	2021
Inde	2021
Indonésie	2020
Iran (République islamique d')	2021
Iraq	2021
Italie	2020
Japon	2020
Kenya	2020
Koweït	2021
Maroc	2020
Maurice	2020
Mauritanie	2020
Mexique	2021

⁶ En vertu de sa décision 2020/205 du 3 avril 2020 autorisant l'adoption de décisions selon la procédure d'approbation tacite, le Conseil a élu les pays ci-après à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2021 : Allemagne, Arabie saoudite, Arménie, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, El Salvador, Érythrée, Fédération de Russie, Italie, Japon, Kenya, Maurice, Pérou, République de Corée et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. À la première séance de sa session de 2021, le 14 septembre 2020, le Conseil a élu l'Angola, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2021 (voir décision 2021/201 A).

Il reste par ailleurs un siège à pourvoir parmi les États d'Europe orientale, pour un membre dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait le 31 décembre 2021, et trois sièges à pourvoir parmi les États d'Afrique, pour des membres dont le mandat de trois ans prendrait effet le 1^{er} janvier 2021.

<i>Composition en 2019 et 2020</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre en</i>
Nigéria	2021
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2020
Thaïlande	2021
Togo	2020
Turquie	2021
Uruguay	2020

Commission de la science et de la technique au service du développement⁷

(43 membres ; mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2019 et 2020</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre en</i>
Afrique du Sud	2020
Allemagne	2020
Arabie saoudite	2020
Autriche	2020
Belgique	2022
Botswana	2022
Brésil	2020
Burkina Faso	2020
Cameroun	2020
Canada	2022
Chili	2020
Chine	2022
Cuba	2022
Égypte	2022
El Salvador	2020
Équateur	2022
États-Unis d'Amérique	2022
Éthiopie	2022
Fédération de Russie	2020
Finlande	2020
Hongrie	2022
Iran (République islamique d')	2022
Japon	2020
Kazakhstan	2020
Kenya	2022
Lettonie	2022
Libéria	2022
Madagascar	2022
Mexique	2020
Népal	2022
Nigéria	2020
Oman	2022

⁷ En vertu de sa décision 2020/205 du 3 avril 2020 autorisant l'adoption de décisions selon la procédure d'approbation tacite, le Conseil a élu les pays ci-après à la Commission de la science et de la technique au service du développement, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2021 (voir décision 2020/201 C) : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Autriche, Bélarus, Burundi, Fédération de Russie, Finlande, Gambie, Guatemala, Guinée, Japon, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Suisse et Turkménistan.

En vertu de ses décisions 2020/205 du 3 avril 2020 et 2020/219 du 24 juin 2020 autorisant l'adoption de décisions selon la procédure d'approbation tacite, le Conseil a élu le Brésil pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2021. Il a de nouveau reporté l'élection d'un membre parmi les États d'Afrique et d'un autre parmi les États d'Europe occidentale et autres États, dont le mandat de quatre ans prendrait effet le 1^{er} janvier 2021 (voir décision 2020/201 E et la lettre de la présidence du Conseil datée du 30 juillet 2020).

<i>Composition en 2019 et 2020</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre en</i>
Panama ^a	2022
Portugal	2020
République démocratique du Congo	2020
République dominicaine	2022
Roumanie	2022
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2022
Serbie	2020
Suisse	2020
Thaïlande	2022
Turkménistan	2020
Turquie	2022

^a À sa 5^e séance, le 10 décembre 2019, le Conseil a élu le Panama afin de pourvoir un siège vacant, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2022 (voir décision 2020/201 A).

C. Commissions régionales

Commission économique pour l'Afrique⁸

(54 membres)

Afrique du Sud	Madagascar
Algérie	Malawi
Angola	Mali
Bénin	Maroc
Botswana	Maurice
Burkina Faso	Mauritanie
Burundi	Mozambique
Cabo Verde	Namibie
Cameroun	Niger
Comores	Nigéria
Congo	Ouganda
Côte d'Ivoire	République centrafricaine
Djibouti	République démocratique du Congo
Égypte	République-Unie de Tanzanie
Érythrée	Rwanda
Eswatini	Sao Tomé-et-Principe
Éthiopie	Sénégal
Gabon	Seychelles
Gambie	Sierra Leone
Ghana	Somalie
Guinée	Soudan
Guinée-Bissau	Soudan du Sud
Guinée équatoriale	Tchad
Kenya	Togo
Lesotho	Tunisie
Libéria	Zambie
Libye	Zimbabwe

⁸ La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 925 (XXXIV) du Conseil, en date du 6 juillet 1962.

Commission économique pour l'Europe⁹**(56 membres)**

Albanie	Lettonie
Allemagne	Liechtenstein
Andorre	Lituanie
Arménie	Luxembourg
Autriche	Macédoine du Nord
Azerbaïdjan	Malte
Bélarus	Monaco
Belgique	Monténégro
Bosnie-Herzégovine	Norvège
Bulgarie	Ouzbékistan
Canada	Pays-Bas
Chypre	Pologne
Croatie	Portugal
Danemark	République de Moldova
Espagne	Roumanie
Estonie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
États-Unis d'Amérique	Saint-Marin
Fédération de Russie	Serbie
Finlande	Slovaquie
France	Slovénie
Géorgie	Suède
Grèce	Suisse
Hongrie	Tadjikistan
Irlande	Tchéquie
Islande	Turkménistan
Israël	Turquie
Italie	Ukraine
Kazakhstan	
Kirghizistan	

⁹ Le Saint-Siège participe aux travaux de la Commission conformément à la décision N (XXXI) de la Commission, en date du 5 avril 1976.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes¹⁰
Membres (46)

Allemagne	Italie
Antigua-et-Barbuda	Jamaïque
Argentine	Japon
Bahamas	Mexique
Barbade	Nicaragua
Belize	Norvège
Bolivie (État plurinational de)	Panama
Brésil	Paraguay
Canada	Pays-Bas
Chili	Pérou
Colombie	Portugal
Costa Rica	République de Corée
Cuba	République dominicaine
Dominique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
El Salvador	Sainte-Lucie
Équateur	Saint-Kitts-et-Nevis
Espagne	Saint-Vincent-et-les Grenadines
États-Unis d'Amérique	Suriname
France	Trinité-et-Tobago
Grenade	Turquie
Guatemala	Uruguay
Guyana	Venezuela (République bolivarienne du)
Haïti	
Honduras	

¹⁰ La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 861 (XXXII) du Conseil, en date du 21 décembre 1961.

Membres associés (14)

Anguilla	Îles Turques et Caïques
Aruba	Îles Vierges américaines
Bermudes	Îles Vierges britanniques
Curaçao	Martinique
Guadeloupe	Montserrat
Guyane française	Porto Rico
Îles Caïmanes	Saint-Martin (partie néerlandaise)

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique¹¹

Membres (53)

Afghanistan	Nauru
Arménie	Népal
Australie	Nouvelle-Zélande
Azerbaïdjan	Ouzbékistan
Bangladesh	Pakistan
Bhoutan	Palaos
Brunéi Darussalam	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Cambodge	Pays-Bas
Chine	Philippines
États-Unis d'Amérique	République de Corée
Fédération de Russie	République démocratique populaire lao
Fidji	République populaire démocratique de Corée
France	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Géorgie	Samoa
Îles Marshall	Singapour
Îles Salomon	Sri Lanka
Inde	Tadjikistan
Indonésie	Thaïlande
Iran (République islamique d')	Timor-Leste
Japon	Tonga
Kazakhstan	Turkménistan
Kirghizistan	Turquie
Kiribati	Tuvalu
Malaisie	Vanuatu
Maldives	Viet Nam
Micronésie (États fédérés de)	
Mongolie	
Myanmar	

¹¹ La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 860 (XXXII) du Conseil, en date du 21 décembre 1961.

Membres associés (9)

Commonwealth des Îles Mariannes septentrionales	Macao (Chine)
Guam	Nioué
Hong Kong (Chine)	Nouvelle-Calédonie
Îles Cook	Polynésie française
	Samoa américaines

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale**(20 membres)**

Algérie ^a	Libye
Arabie saoudite	Maroc
Bahreïn	Mauritanie
Égypte	Oman
Émirats arabes unis	Qatar
État de Palestine	République arabe syrienne
Iraq	Somalie ^a
Jordanie	Soudan
Koweït	Tunisie
Liban	Yémen

^a L'Algérie et la Somalie se sont vu conférer le statut de membre par la résolution [2020/20](#) du Conseil, en date du 22 juillet 2020.

D. Comités permanents

Comité du programme et de la coordination¹²

(34 membres ; mandat de trois ans)

2019	2020	Mandat venant à expiration le 31 décembre en
Allemagne	Allemagne	2020
Angola	Angola	2021
Argentine	Argentine	2021
Bangladesh	Bélarus	2020
Bélarus	Botswana	2020
Botswana	Brésil	2020
Brésil	Bulgarie	2020
Bulgarie	Burkina Faso	2020
Burkina Faso	Cameroun	2020
Cameroun	Chili	2020
Chili	Chine	2022
Chine	Comores	2022
Cuba	Cuba	2020
Égypte	États-Unis d'Amérique	2020
Érythrée	Éthiopie	2021
États-Unis d'Amérique	Fédération de Russie	2021
Éthiopie	France	2021
Fédération de Russie	Inde	2020
France	Iran (République islamique d')	2020
Haïti	Italie	2020
Inde	Japon	2020
Iran (République islamique d')	Libéria	2022
Italie	Mauritanie	2022
Japon	Pakistan	2020
Pakistan	Paraguay	2021
Paraguay	Portugal	2020
Portugal	République de Corée	2022
République de Corée	République de Moldova	2020

¹² À la première séance de sa session de 2021, le 14 septembre 2020, comme suite à une lettre de la vice-présidence datée du 14 septembre, le Conseil a désigné les pays ci-après en vue de leur élection par l'Assemblée générale pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2021 (voir décision 2021/201 A) : Arménie, Bélarus, Brésil, Cameroun, Costa Rica, Cuba, Érythrée, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Mali, Malte, Pakistan, Pologne et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Conseil doit encore désigner trois pays, dont le mandat prendrait effet à la date de leur élection par l'Assemblée générale (voir décision 2019/201 C) : un parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, dont le mandat expirerait le 31 décembre 2020 ; un parmi les États d'Europe occidentale et autres États, dont le mandat expirerait le 31 décembre 2021 ; un parmi les États d'Asie et du Pacifique, dont le mandat expirerait le 31 décembre 2022. Par ailleurs, l'Assemblée générale doit encore élire un membre parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et un autre parmi les États d'Europe occidentale et autres États, dont le mandat de trois ans prendrait effet le 1^{er} janvier 2021.

<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre en</i>
République de Moldova	Royaume-Uni de Grande-Bretagne	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	et d'Irlande du Nord	2020
Sénégal	Tchad	2020
Tchad	Uruguay	2022

Comité chargé des organisations non gouvernementales

(19 membres ; mandat de quatre ans)

Composition du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022

Bahreïn	Inde
Brésil	Israël
Burundi	Libye
Chine	Mexique
Cuba	Nicaragua
Estonie	Nigéria
Eswatini	Pakistan
États-Unis d'Amérique	Soudan
Fédération de Russie	Turquie
Grèce	

E. Organes d'experts**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage
des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises
dangereuses****(30 membres)**

Afrique du Sud	Italie
Allemagne	Japon
Argentine	Kenya
Australie	Maroc
Autriche	Mexique
Belgique	Norvège
Brésil	Pays-Bas
Canada	Pologne
Chine	Portugal
Espagne	République de Corée
États-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Suède
Finlande	Suisse
France	Tchéquie
Inde	
Iran (République islamique d')	

**Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques**

(36 membres)

Afrique du Sud	Japon
Allemagne	Kenya
Argentine	Nigéria
Australie	Norvège
Autriche	Nouvelle-Zélande
Belgique	Pays-Bas
Brésil	Pologne
Canada	Portugal
Chine	Qatar
Danemark	République de Corée
Espagne	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
États-Unis d'Amérique	Sénégal
Fédération de Russie	Serbie
Finlande	Suède
France	Tchéquie
Grèce	Ukraine
Iran (République islamique d')	Zambie
Irlande	
Italie	

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication¹³

(34 membres ; mandat de trois ans)

<i>Composition en 2019 et 2020</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre en</i>
Afrique du Sud	2020
Albanie	2021
Allemagne	2020
Arabie saoudite ^a	2020
Bélarus	2021
Botswana	2020
Brésil	2021
Cambodge	2021
Cameroun	2020
Chine	2020
Colombie	2021
Côte d'Ivoire	2020
Fédération de Russie	2020
Guatemala	2020
Kazakhstan	2021
Kenya	2021
Kirghizistan	2021
Maroc	2021
Nigéria	2021
Philippines	2021
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2020
Zimbabwe ^a	2020

^a À sa 5^e séance, le 10 décembre 2019, le Conseil a élu l'Arabie saoudite et le Zimbabwe afin de pourvoir des sièges vacants, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2020.

Il a de nouveau reporté l'élection de plusieurs membres : un parmi les États d'Asie et du Pacifique, deux parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et sept parmi les États d'Europe occidentale et autres États, dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait le 31 décembre 2020, et d'un parmi les États d'Afrique et d'un autre parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait le 31 décembre 2021 (voir décision 2020/201 A). Il reste par ailleurs neuf autres sièges à pourvoir : un parmi les États d'Afrique, un parmi les États d'Asie et du Pacifique, deux parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et cinq parmi les États d'Europe occidentale et autres États, pour des membres dont le mandat de trois ans prendrait effet le 1^{er} janvier 2021.

¹³ À la première séance de sa session de 2021, le 14 septembre 2020, comme suite à une lettre de la vice-présidence datée du 14 septembre, le Conseil a élu les pays ci-après au Groupe de travail intergouvernemental, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2021 (voir décision 2021/201 A) : Allemagne, Arabie saoudite, Chine, Côte d'Ivoire, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Gambie, Guatemala, Italie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Comité des politiques de développement

(24 membres ; mandat de trois ans venant à expiration le 31 décembre 2021)

Adriana Abdenur (Brésil)

Debapriya Bhattacharya (Bangladesh)

Winifred Byanyima (Ouganda)

Ha-Joon Chang (République de Corée)

Diane Elson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Marc Fleurbaey (France)

Sakiko Fukuda-Parr (Japon)

Kevin Gallagher (États-Unis d'Amérique)

Arunabha Ghosh (Inde)

Sen Gong (Chine)

Trudi Hartzenberg (Afrique du Sud)

Rashid Hassan (Soudan)

Rolph van der Hoeven (Pays-Bas)

Stephan Klasen (Allemagne)

Amina Mama (Nigéria)

Mariana Mazzucato (Italie)

Leticia Merino (Mexique)

Jacqueline Musiitwa (Zambie)

Keith Nurse (Trinité-et-Tobago)

José Antonio Ocampo Gaviria (Colombie)

Meg Taylor (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Taffere Tesfachew (Éthiopie)

Kori Udovicki (Serbie)

Natalya Volchkova (Fédération de Russie)

Comité d'experts de l'administration publique

(24 membres ; mandat de quatre ans venant à expiration le 31 juillet 2021)

Linda Bilmes (États-Unis d'Amérique)

Geert Bouckaert (Belgique)

Upma Chawdhry (Inde)

Emmanuelle d'Achon (France)

Cristina Duarte (Cabo Verde)

Geraldine Joslyn Fraser-Moleketi (Afrique du Sud)

Ali Hamsa (Malaisie)

Paul Jackson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Bridget Katsriku (Ghana)

Margaret Kobia (Kenya)

Ma Hezu (Chine)

Linus Toussaint Mendjana (Cameroun)

Louis Meuleman (Pays-Bas)

Gregorio Montero (République dominicaine)

Lamia Moubayed Bissat (Liban)

Juraj Nemeč (Slovaquie)

Katarina Ott (Croatie)

Regina Silvia Viotto Monteiro Pacheco (Brésil)

Moni Pizani (République bolivarienne du Venezuela)

Ora-orn Poocharoen (Thaïlande)

Gowher Rizvi (Bangladesh)

Devon Rowe^a (Jamaïque)

Abdelhak Saihi (Algérie)

Henry Sardaryan^a (Fédération de Russie)

^a En vertu de sa décision 2020/205 du 3 avril 2020 autorisant l'adoption de décisions selon la procédure d'approbation tacite, le Conseil a nommé au Comité d'experts de l'administration publique deux candidats désignés par le Secrétaire général, Devon Rowe (Jamaïque) et Henry Sardaryan (Fédération de Russie), pour un mandat prenant effet le 21 avril 2020 et expirant le 31 juillet 2021, afin de pourvoir les sièges devenus vacants suite à la démission de Joan Mendez (Trinité-et-Tobago) et d'Andrei Soroko (Fédération de Russie) (voir décision 2020/201 C).

Comité des droits économiques, sociaux et culturels¹⁴

(18 membres ; mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2019 et 2020</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre en</i>
Aslan Khuseinovich Abashidze (Fédération de Russie)	2022
Mohamed Ezzeldin Abdel-Moneim (Égypte)	2020
Asraf Ally Caunhye (Maurice)	2022
Chen Shiqiu (Chine)	2020
Laura Maria Crăciunean-Tatu (Roumanie)	2020
Peters Sunday Omologbe Emuze (Nigéria)	2022
Ludovic Hennebel (Belgique) ^a	2022
Zdzislaw Kedzia (Pologne)	2020
Karla Vanessa Lemus de Vásquez (El Salvador)	2022
Sandra Liebenberg (Afrique du Sud)	2020
Mikel Mancisidor (Espagne)	2020
Lydia Carmelita Ravenberg (Suriname)	2020
Preeti Saran (Inde)	2022
Heisoo Shin (République de Corée)	2022
Rodrigo Uprimny Yepes (Colombie)	2022
Michael Windfuhr (Allemagne)	2020
Renato Zerbini Ribeiro Leão (Brésil)	2022

^a En vertu de ses décisions 2020/205 du 3 avril 2020 et 2020/219 du 24 juin 2020 autorisant l'adoption de décisions selon la procédure d'approbation tacite, le Conseil a élu Ludovic Hennebel (Belgique) au Comité pour un mandat prenant effet le 21 juillet 2020 et expirant le 31 décembre 2022.

Par ailleurs, il a reporté l'élection d'un membre parmi les États d'Asie et du Pacifique, dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait le 31 décembre 2020 (voir décision 2020/201 E).

¹⁴ À la première séance de sa session de 2021, le 14 septembre 2020, comme suite à une lettre de la vice-présidence datée du 14 septembre, le Conseil a élu les personnes ci-après au Comité des droits économiques, sociaux et culturels, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2021 (voir décision 2021/201 A) : Mohamad Ezzeldine Abdel-Moneim (Égypte), Nadir Adilov (Azerbaïdjan), Mohammed Amarti (Maroc), Laura Maria Crăciunean-Tatu (Roumanie), Mikel Mancisidor (Espagne), Seree Nonhasoot (Thaïlande), Lydia Carmelita Ravenberg (Suriname), Michael Windfuhr (Allemagne) et Shen Yongxiang (Chine).

Instance permanente sur les questions autochtones

(16 membres ; mandat de trois ans)

Composition du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019

Élus par le Conseil (8 experts)

Jens Dahl (Danemark)

Jesús Guadalupe Fuentes Blanco (Mexique)

Brian Keane (États-Unis d'Amérique)

Aisa Mukabenova (Fédération de Russie)

Gervais Nzoa (Cameroun)

Tarcila Rivera Zea (Pérou)

Javad Safaei (République islamique d'Iran)

Zhang Xiaoan (Chine)

Nommés par la présidence du Conseil (8 experts)

Mariam Wallet Aboubakrine (Mali)

Phoolman Chaudhary (Népal)

Terri Henry (États-Unis d'Amérique)

Elifuhara Laltaika (République-Unie de Tanzanie)

Les Malezer (Australie)

Anne Nuorgam (Finlande)

Lourdes Tibán Guala (Équateur)

Dimitri Zaitcev (Fédération de Russie)

Composition du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022

Élus par le Conseil (8 experts)

Vital Bambanze (Burundi)

Tove Søvndahl Gant (Danemark)

Grigory Evguenievich Lukiyantsev (Fédération de Russie)

Bornface Museke Mate (Namibie)

Irma Pineda Santiago (Mexique)

Sven-Erik Soosaar (Estonie)

Lourdes Tibán Guala (Équateur)

Zhang Xiaolan (Chine)

Nommés par la présidence du Conseil (8 experts)

Phoolman Chaudhary (Népal)

Simón Freddy Condo Riveros (État plurinational de Bolivie)

Hindou Oumarou Ibrahim (Tchad)

Hannah McGlade (Australie)

Dario José Mejía Montalvo (Colombie)

Anne Nuorgam (Finlande)

Geoffrey Scott Roth (États-Unis d'Amérique)

Aleksei Tsykarev (Fédération de Russie)

Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale**(25 membres ; mandat de quatre ans venant à expiration le 30 juin 2021)**

Moussa Arreh Abdoul-Fatah (Djibouti)
Natalia Aristizábal Mora (Colombie)
Rajat Bansal (Inde)
Margaret Moonga Chikuba (Zambie)
William Babatunde Fowler (Nigéria)
Mitsuhiro Honda (Japon)
Cezary Krysiak (Pologne)
Eric Nii Yarboi Mensah (Ghana)
Dang Ngoc Minh (Viet Nam)
Patricia Mongkhonvanit (Thaïlande)
Marlene Patricia Nembhard-Parker (Jamaïque)
George Omondi Obell (Kenya)
Carmel Peters (Nouvelle-Zélande)
Carlos E. Protto (Argentine)
Jorge Antonio Deher Rachid (Brésil)
Aart Roelofsen (Pays-Bas)
Christoph Schelling (Suisse)
Aleksander Smirnov (Fédération de Russie)
Stephanie Smith (Canada)
Elfrieda Stewart Tamba (Libéria)
Titia Stolte-Detring (Allemagne)
José Troya (Équateur)
Ingela Willfors (Suède)
Yan Xiong (Chine)
Sing Yuan Yong (Singapour)

F. Organes apparentés

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance¹⁵

(36 membres ; mandat de trois ans)

2019	2020	Mandat venant à expiration le 31 décembre en
Angola	Allemagne	2021
Antigua-et-Barbuda	Bangladesh	2021
Arabie saoudite	Bénin	2021
Australie	Brésil	2020
Bangladesh	Burundi	2021
Bélarus	Cameroun	2021
Bénin	Canada	2021
Brésil	Chine	2022
Burundi	Colombie	2020
Cameroun	Cuba	2022
Canada	Danemark	2020
Chine	Djibouti	2021
Colombie	Espagne	2021
Danemark	Estonie	2022
Djibouti	États-Unis d'Amérique	2020
États-Unis d'Amérique	Fédération de Russie	2022
Fédération de Russie	Ghana	2020
France	Irlande	2022
Ghana	Japon	2021
Guatemala	Lituanie	2021
Italie	Maroc	2021
Lituanie	Mexique	2021
Luxembourg	Mongolie	2021
Maroc	Norvège	2022
Mexique	Nouvelle-Zélande	2020
Mongolie	Pakistan	2021
Pakistan	Paraguay	2022
Pays-Bas	République de Corée	2020
Portugal	République de Moldova	2020
République de Corée	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2022
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Soudan	2020

¹⁵ En vertu de ses décisions 2020/205 du 3 avril 2020 et 2020/219 du 24 juin 2020 autorisant l'adoption de décisions selon la procédure d'approbation tacite, le Conseil a élu les pays ci-après au Conseil d'administration, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2021 : Argentine, Belgique, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Kazakhstan, Libéria, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée et Slovaquie. Il a également élu la Finlande et l'Australie pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2021 et expirant le 31 décembre 2021, afin de remplacer le Canada et l'Espagne, qui avaient renoncé à leur siège à compter du 31 décembre 2020. Il a en outre élu l'Italie pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2021 et expirant le 31 décembre 2022, afin de remplacer l'Irlande, qui avait renoncé à son siège à compter du 31 décembre 2020 (voir décision 2020/201 E).

<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre en</i>
Soudan	Suède	2020
Suède	Suisse	2022
Suisse	Turkménistan	2020
Tchéquie	Yémen	2022
Turkménistan	Zimbabwe	2022

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

(106 membres)

Afghanistan	Liban
Afrique du Sud	Lituanie
Algérie	Luxembourg
Allemagne	Macédoine du Nord
Argentine	Madagascar
Arménie	Mali ^a
Australie	Malte ^a
Autriche	Maroc
Azerbaïdjan	Mexique
Bangladesh	Monténégro
Bélarus	Mozambique
Belgique	Namibie
Bénin	Nicaragua
Brésil	Nigéria
Bulgarie	Norvège
Burkina Faso ^a	Nouvelle-Zélande
Cameroun	Ouganda
Canada	Pakistan
Chili	Paraguay
Chine	Pays-Bas
Chypre	Pérou
Colombie	Philippines
Congo	Pologne
Costa Rica	Portugal
Côte d'Ivoire	République de Corée
Croatie	République démocratique du Congo
Danemark	République de Moldova
Djibouti	République-Unie de Tanzanie
Égypte	Roumanie
Équateur	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Espagne	Rwanda
Estonie	Saint-Siège
États-Unis d'Amérique	Sénégal
Éthiopie	Serbie
Fédération de Russie	Slovaquie
Fidji	Slovénie
Finlande	Somalie
France	Soudan
Géorgie	Suède
Ghana	Suisse
Grèce	Tchad
Guinée	Tchéquie
Hongrie	Thaïlande
Inde	Togo
Iran (République islamique d')	Tunisie
Irlande	Turkménistan
Islande ^a	

Israël	Turquie
Italie	Uruguay
Japon	Venezuela (République bolivarienne du)
Jordanie	Yémen
Kenya	Zambie
Lesotho	Zimbabwe
Lettonie	

^a À sa 6^e séance, le 20 décembre 2019, conformément à la résolution [74/129](#) de l'Assemblée générale du 18 décembre 2019, le Conseil a élu le Burkina Faso, l'Islande, le Mali et Malte aux quatre nouveaux sièges du Comité exécutif (voir décision 2020/201 B).

**Conseil d'administration du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds des Nations Unies
pour la population et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets¹⁶**

(36 membres ; mandat de trois ans)

2019	2020	Mandat venant à expiration le 31 décembre en
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2021
Albanie	Antigua-et-Barbuda	2020
Antigua-et-Barbuda	Arabie saoudite	2020
Arabie saoudite	Australie	2020
Australie	Autriche	2021
Belgique	Botswana	2021
Botswana	Brésil	2020
Brésil	Bulgarie	2022
Burkina Faso	Burkina Faso	2020
Cambodge	Cambodge	2020
Cameroun	Cameroun	2021
Canada	Canada	2021
Chine	Chine	2022
Cuba	Colombie	2022
Égypte	Danemark	2022
États-Unis d'Amérique	Égypte	2020
Fédération de Russie	États-Unis d'Amérique	2022
Gambie	Fédération de Russie	2020
Inde	Finlande	2020
Iran (République islamique d')	Gambie	2021
Irlande	Inde	2021
Italie	Italie	2021
Maurice	Japon	2022
Mexique	Koweït	2022
Monaco	Mexique	2021
Norvège	Norvège	2022
Panama	Pays-Bas	2021
Pays-Bas	Pérou	2022
République de Corée	République de Corée	2021
République de Moldova	Rwanda	2021
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Somalie	2022
Rwanda	Suède	2020
	Suisse	2020

¹⁶ À la première séance de sa session de 2021, le 14 septembre 2020, comme suite à une lettre de la vice-présidence datée du 14 septembre, le Conseil a élu les pays ci-après au Conseil d'administration, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2021 (voir décision 2021/201 A) : Algérie, Bangladesh, Cuba, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Guatemala, Iran (République islamique d'), Nigéria, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Il a été informé que le Canada, l'Autriche et l'Italie renonceraient à leur siège au Conseil d'administration à compter du 31 décembre 2020 : ainsi, il a élu par acclamation la Belgique, l'Allemagne et la Grèce pour prendre la place du Canada, de l'Autriche et de l'Italie, respectivement, pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2021 et expirant le 31 décembre 2021.

<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre en</i>
Suède	Tchéquie	2022
Turquie	Ukraine	2021
Ukraine	Vanuatu	2021
Vanuatu		

Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes¹⁷

(41 membres ; mandat de trois ans)

Composition jusqu'au 31 décembre 2021 (17 membres choisis parmi les groupes régionaux, conformément à la résolution 2010/35 du Conseil)

Angola
Arabie saoudite
Bangladesh
Belgique^a
Canada^a
Chili
Colombie
Cuba
Géorgie
Ghana
Guinée équatoriale
Hongrie
Inde
Kenya
Maroc
Mongolie
Népal

Pays contributeurs élus conformément aux dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 61 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale (quatre pays)^b

Mandat : 1^{er} janvier 2017-31 décembre 2019

Mandat : 1^{er} janvier 2020-31 décembre 2022

États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique
Norvège	Finlande
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Suisse	Suède

¹⁷ Pour les directives régissant la composition du Conseil d'administration, voir les paragraphes 60 à 63 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, ainsi que la résolution 2010/35 et la décision 2010/261 du Conseil.

Pays contributeurs élus conformément aux dispositions de l'alinéa b) du paragraphe 61 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale (deux pays)

Mandat : 1^{er} janvier 2017-31 décembre 2019

Mandat : 1^{er} janvier 2020-31 décembre 2022

Israël

Sénégal^c

Émirats arabes unis

Turquie^c

18 membres choisis parmi les groupes régionaux, conformément à la résolution 2010/35 du Conseil

Mandat : 1^{er} janvier 2017-31 décembre 2019

Mandat : 1^{er} janvier 2020-31 décembre 2022

Australie

Allemagne

Bahreïn

Argentine

Bélarus

Brésil

Brésil

Burundi

Burkina Faso

Chine

Cameroun

Eswatini^b

Chine

Fédération de Russie

El Salvador

Japon

Finlande

Kazakhstan

Japon

Liban

Monténégro

Lituanie

Nigéria

Madagascar

République de Corée

Mexique

Rwanda

Nigéria

Suède

Nouvelle-Zélande

Trinité-et-Tobago

République de Corée

Yémen

Sierra Leone

Zambie

Suisse

^a L'Irlande et la Turquie ayant renoncé à leur siège au Conseil d'administration à compter du 31 décembre 2019, le Conseil a élu la Belgique et le Canada pour achever leurs mandats respectifs, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021 (voir décision 2019/201 C).

^b À sa 5^e séance, le 10 décembre 2019, le Conseil a élu les pays ci-après pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2020, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 61 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale et à la résolution 2010/35 du Conseil (voir décision 2020/201 A) : États-Unis d'Amérique, Finlande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède. En vertu de sa décision 2020/205 du 3 avril 2020 autorisant l'adoption de décisions selon la procédure d'approbation tacite, et conformément à sa résolution 2010/35 du 25 octobre 2010, le Conseil a élu l'Eswatini, avec effet au 21 avril 2020, afin de pouvoir le siège devenu vacant suite à la démission de la République démocratique du Congo, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2022 (voir décision 2020/201 C).

^c À sa 6^e séance, le 20 décembre 2019, le Conseil a élu le Sénégal et la Turquie pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2020, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 61 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale et à la résolution 2010/35 du Conseil (voir décision 2020/201 B).

Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial¹⁸

(36 membres ; mandat de trois ans)

<i>Composition en 2019 Élus par le Conseil économique et social</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre en</i>	<i>Composition en 2020 Élus par le Conseil économique et social</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre en</i>
Arabie saoudite	2019	Australie	2022
Burkina Faso	2021	Autriche	2021
Chine	2020	Burkina Faso	2021
Colombie	2019	Burundi	2022
Égypte	2019	Chine	2020
Espagne	2019	Cuba	2022
Fédération de Russie	2021	Espagne	2022
Guatemala	2020	Fédération de Russie	2021
Hongrie	2020	Guatemala	2020
Iran (République islamique d')	2021	Hongrie	2020
Japon	2020	Iran (République islamique d')	2021
Lesotho	2020	Japon	2020
Luxembourg	2019	Lesotho	2020
République de Corée	2021	Madagascar	2022
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2020	République de Corée	2021
Soudan	2019	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2020
Suède	2021	Suède	2021
Suisse	2021	Turkménistan	2022

¹⁸ En vertu de sa décision 2020/205 du 3 avril 2020 autorisant l'adoption de décisions selon la procédure d'approbation tacite, le Conseil a élu les pays ci-après, avec effet au 21 avril 2020, au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial, pour un mandat de trois ans prenant effet au 1^{er} janvier 2021 : Chine, Japon, Lesotho, Mexique et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Il a par ailleurs élu l'Italie pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2021 et expirant le 31 décembre 2021, afin de remplacer l'Autriche, qui avait déclaré qu'elle renoncerait à son siège à compter du 31 décembre 2020 (voir décision 2020/201 C).

En vertu de ses décisions 2020/205 du 3 avril 2020 et 2020/219 du 24 juin 2020 autorisant l'adoption de décisions selon la procédure d'approbation tacite, le Conseil a élu la Pologne au Conseil d'administration, avec effet au 21 juillet 2020, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2021 (voir décision 2020/201 E).

<i>Composition en 2019</i> <i>Élus par le Conseil de l'Organisation</i> <i>des Nations Unies pour l'alimentation</i> <i>et l'agriculture</i>	<i>Mandat venant</i> <i>à expiration le</i> <i>31 décembre en</i>	<i>Composition en 2020</i> <i>Élus par le Conseil de l'Organisation</i> <i>des Nations Unies pour l'alimentation</i> <i>et l'agriculture</i>	<i>Mandat venant</i> <i>à expiration le</i> <i>31 décembre en</i>
Afghanistan	2021	Algérie	2020
Algérie	2020	Allemagne	2022
Allemagne	2019	Angola	2022
Angola	2019	Arabie saoudite	2022
Argentine	2019	Argentine	2022
Belgique	2020	Brésil	2020
Brésil	2020	Canada	2022
Canada	2019	Danemark	2020
Congo	2019	États-Unis d'Amérique	2021
États-Unis d'Amérique	2021	Guinée équatoriale	2020
Guinée équatoriale	2020	Inde	2021
Irlande	2020	Koweït	2021
Koweït	2021	Nigéria	2021
Mexique	2021	Norvège	2020
Nigéria	2021	Pays-Bas	2021
Pakistan	2019	Pérou	2021
Pays-Bas	2021	Pologne	2020
Pologne	2020	Somalie	2022

Organe international de contrôle des stupéfiants¹⁹

(13 membres ; mandat de cinq ans)

<i>Composition jusqu'au 1^{er} mars 2020</i>	<i>Mandat venant à expiration le 1^{er} mars en</i>
Sevil Atasoy (Turquie)	2022
Cornelis de Joncheere (Pays-Bas)	2022
Raúl Martín del Campo Sánchez (Mexique)	2022
David T. Johnson (États-Unis d'Amérique)	2022
Galina A. Korchagina (Fédération de Russie)	2022
Bernard Leroy (France)	2020
Richard Phillip Mattick (Australie)	2022
Luis Alberto Otárola Peñaranda (Pérou)	2022
Jagjit Pavadia (Inde)	2020
Viroj Sumyai (Thaïlande)	2020
Francisco E. Thoumi (Colombie)	2020
Jallal Toufiq (Maroc)	2020
Hao Wei (Chine)	2020
<i>Composition à partir du 2 mars 2020</i>	
Sevil Atasoy (Turquie)	2022
Cornelis de Joncheere (Pays-Bas)	2022
Raúl Martín del Campo Sánchez (Mexique)	2022
David T. Johnson (États-Unis d'Amérique)	2022
Galina A. Korchagina (Fédération de Russie)	2022
Bernard Leroy (France)	2025
Viviana Manrique Zuluaga (Colombie)	2025
Richard Phillip Mattick (Australie)	2022
Luis Alberto Otárola Peñaranda (Pérou)	2022
Jagjit Pavadia (Inde)	2025
César Tomás Arce Rivas (Paraguay)	2025
Jallal Toufiq (Maroc)	2025
Zuriswa Zingela (Afrique du Sud)	2025

¹⁹ Membres élus par le Conseil économique et social pour siéger à l'Organe créé en application du Protocole de 1972 portant amendement de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961.

Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population²⁰

(10 membres ; mandat de trois ans venant à expiration le 31 décembre 2021)

Côte d'Ivoire
Fidji
Gambie
Indonésie
Islande
Liban
Libéria
Panama
Roumanie
Trinité-et-Tobago

²⁰ Pour les règles régissant l'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population, voir la résolution [36/201](#) et la décision 41/445 de l'Assemblée générale.

Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida²¹

(22 membres ; mandat de trois ans)

2019	2020	Mandat venant à expiration le 31 décembre en
Algérie	Bélarus	2022
Australie	Brésil	2021
Bélarus	Canada ^a	2020
Belgique	Chili	2020
Brésil	Chine	2021
Chili	Congo	2020
Chine	Danemark ^a	2020
Congo	El Salvador	2022
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	2022
Fédération de Russie	Fédération de Russie	2021
Finlande	France	2022
France	Inde ^b	2022
Inde	Iran (République islamique d')	2020
Indonésie	Japon	2021
Iran (République islamique d')	Kenya	2022
Japon	Libéria	2021
Libéria	Luxembourg	2021
Madagascar	Namibie	2021
Mexique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2021
Namibie	Suisse	2021
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Thaïlande ^b	2022
Suède	Tunisie	2022

^a À sa 5^e séance, le 10 décembre 2019, sachant que l'Australie et la Finlande avaient renoncé à leur siège au Conseil de coordination du Programme à compter du 31 décembre 2019, le Conseil a élu le Canada et le Danemark pour achever leurs mandats respectifs, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 (voir décision 2020/201 A).

^b À sa 5^e séance, le 10 décembre 2019, le Conseil a élu l'Inde et la Thaïlande pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2020 (voir décision 2020/201 A).

²¹ À la première séance de sa session de 2021, le 14 septembre 2020, comme suite à une lettre de la vice-présidence datée du 14 septembre, le Conseil a élu les pays ci-après au Conseil de coordination du Programme, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2021 (voir décision 2021/201 A) : Canada, Danemark, Guyana, et Iran (République islamique d'). Il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Afrique, pour un membre dont le mandat de trois ans prendrait effet le 1^{er} janvier 2021.

Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains²²

L'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains est composée de tous les États Membres de l'ONU (voir résolution [73/239](#) de l'Assemblée générale).

²² Par sa résolution [73/239](#) du 20 décembre 2018, l'Assemblée générale a décidé de dissoudre le Conseil d'administration d'ONU-Habitat en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale et de le remplacer par l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui serait un organe intergouvernemental à composition universelle.

G. Autres organes subsidiaires

Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Forum des Nations Unies sur les forêts est composé de tous les États Membres de l'ONU et des États membres des institutions spécialisées (voir résolution 2000/35 du Conseil).

Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix²³

(31 membres ; choisis ou élus pour un mandat de deux ans venant à expiration le 31 décembre 2020)²⁴

Choisis par le Conseil de sécurité (sept membres)

Chine

États-Unis d'Amérique

Fédération de Russie

France

Niger

République dominicaine

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Élus par le Conseil économique et social (sept membres)

Brésil

Colombie

Iran (République islamique d')

Irlande

Mali

République de Corée

Roumanie^a

Pays versant des contributions statutaires aux budgets de l'ONU et des contributions volontaires aux budgets des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, dont le Fonds pour la consolidation de la paix (cinq membres)^b

Allemagne

Canada

Japon

Norvège

Suède

²³ Pour les directives régissant la composition du Comité d'organisation, voir les paragraphes 4 à 6 de la résolution [60/180](#) de l'Assemblée générale et de la résolution [1645 \(2005\)](#) du Conseil de sécurité et le paragraphe 1 de la résolution [1646 \(2005\)](#) du Conseil de sécurité.

À la première séance de sa session de 2021, le 14 septembre 2020, comme suite à une lettre de la vice-présidence datée du 14 septembre, le Conseil a élu les pays ci-après au Comité d'organisation, pour un mandat de deux ans prenant effet le 1^{er} janvier 2021 (voir décision 2021/201 A) : Colombie, Nigéria, République de Corée, Suisse et Thaïlande.

²⁴ Le mandat du Pérou et de la Slovaquie, qui ont été élus par l'Assemblée générale, expire le 31 décembre 2021.

Pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police aux missions des Nations Unies (cinq membres)^b

Bangladesh

Éthiopie

Inde

Pakistan

Rwanda

Élus par l'Assemblée générale (sept membres)

Égypte

Guatemala

Kenya

Mexique

Népal

Pérou

Slovaquie

^a Il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Europe orientale, pour un membre dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait le 31 décembre 2020, qui remplacerait la Roumanie pour le reste de la durée de son mandat, étant donné qu'elle n'est plus membre du Conseil économique et social depuis le 31 décembre 2019. Il reste également un autre siège à pourvoir parmi les États d'Europe orientale, pour un membre dont le mandat de deux ans prendrait effet le 1^{er} janvier 2021, et un siège à pourvoir parmi les États membres du Conseil.

^b Choisis par les 10 pays dont les contributions sont les plus importantes et parmi eux.

Annexe IV

Réunions informelles tenues en ligne à la session de 2020 du Conseil économique et social

Unir nos forces : des solutions politiques efficaces pour lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19)

1. La réunion informelle en ligne a été présidée par la Présidente du Conseil économique et social, Mona Juul (Norvège), et animée par Anne-Birgitte Albrechtsen, Présidente-Directrice générale de Plan International, qui ont fait des déclarations liminaires.
2. La Vice-Secrétaire générale a également fait une déclaration.
3. Des exposés ont été présentés par les intervenants suivants : le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Tedros Adhanom Ghebreyesus ; le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Qu Dongyu ; la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet ; le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT), Guy Rider ; le Secrétaire général de la CNUCED, Mukhisa Kituyi ; la Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Armida Salsiah Alisjahbana.
4. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par l'animatrice.
5. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Liu Zhenmin, et la Présidente du Conseil ont fait des déclarations finales.

Débat de haut niveau

Ouverture du débat de haut niveau

6. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 14 juillet 2020, le débat de haut niveau, incluant la réunion ministérielle de trois jours tenue dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil, a été ouvert par la Présidente du Conseil, qui a fait une déclaration.
7. À la même réunion, le Secrétaire général s'est exprimé devant le Conseil.
8. À la même réunion également, le Président de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale s'est adressé au Conseil.
9. Toujours à la même réunion, l'oratrice principale et Première Ministre de la Finlande, Sanna Marin, a fait une déclaration.
10. Toujours à la même réunion, la cofondatrice de l'initiative Africa Matters, Farai Lwandile Mubaiwa, et la Vice-Présidente du Forum européen de la jeunesse, Tina Hočevar, ont fait des déclarations.

A. Réunion ministérielle du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social

11. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 14 juillet 2020, le Président de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement et Ministre du climat et de l'environnement de la Norvège, Sveinung Rotevatn, a prononcé un discours liminaire.

12. À la même réunion, le Président du Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes et Ministre de l'environnement et de l'embellissement national de la Barbade, Trevor Prescod, a donné lecture des messages de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

B. Concertation de haut niveau sur les tendances et les scénarios futurs et les effets à long terme des tendances actuelles sur la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Dialogue I

Quel avenir pour les objectifs de développement durable ? Visions et scénarios après la crise de la maladie à coronavirus (COVID-19)

13. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 17 juillet 2020, le Conseil a organisé un dialogue sur le thème « Quel avenir pour les objectifs de développement durable ? Visions et scénarios après la crise de la maladie à coronavirus (COVID-19) », présidé par la Présidente du Conseil et animé par le Directeur de l'Environmental Change Institute de l'Université d'Oxford (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Michael Obersteiner, qui ont fait des déclarations.

14. À la suite d'une présentation sur le tableau de suivi intitulé Sustainable Development Goals Progress Chart 2020 par le Directeur de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, Stefan Schweinfest, des exposés ont été présentés par les experts suivants : le Directeur exécutif de l'initiative « Le monde en 2050 » et ancien Directeur adjoint et Directeur général de l'International Institute for Applied Systems Analysis, Nebojsa Nakicenovic, et la Directrice exécutive du groupe E3 – Ecología, Economía y Ética de Colombie et Coprésidente des programmes nationaux de la Food and Land Use Coalition, Claudia Martínez.

15. Des déclarations ont été faites par l'ancien Sous-Directeur général du Département du développement économique et social et Conseiller principal de la FAO, Kostas Stamoulis, en sa qualité de commentateur, et par les oratrices et orateurs suivants : le Secrétaire d'État à l'intelligence artificielle des Émirats arabes unis, Omar Sultan Al Olama ; le Secrétaire d'État auprès du Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire, Jochen Flasbarth ; l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour les questions de handicap et d'accessibilité, Maria Soledad Cisternas Reyes ; la Secrétaire générale du Forum des îles du Pacifique, Meg Taylor (au moyen d'un message vidéo).

16. Au cours du débat interactif qui a suivi, le Ministre de la présidence du Nicaragua, Paul Oquist, et les représentants de l'Indonésie et de la République islamique d'Iran ont formulé des observations et posé des questions.

Dialogue II

Le multilatéralisme après la maladie à coronavirus (COVID-19) : de quelle ONU avons-nous besoin pour le soixante-quinzième anniversaire ?

17. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 17 juillet 2020, le Conseil a organisé un dialogue sur le thème « Le multilatéralisme après la maladie à coronavirus (COVID-19) : de quelle ONU avons-nous besoin pour le soixante-quinzième anniversaire ? », présidé par la Présidente du Conseil et animé par le représentant de l'International Peace Institute et ancien Premier Ministre australien, Kevin Rudd, qui ont fait des déclarations.

18. Le Secrétaire général a également fait une déclaration.

19. Des déclarations ont été faites par les experts suivants : le Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Ángel Gurría ; la Présidente de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, Yasmine Fouad ; la Présidente-Directrice générale et Directrice exécutive du Pacte mondial des Nations Unies, Sanda Ojiambo ; l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, Jayathma Wickramanayake ; le Président de l'Union internationale pour la conservation de la nature, Zhang Xinsheng ; la Présidente du Conseil d'administration de l'Alliance mondiale pour la participation citoyenne, Julia Sanchez.

20. L'animateur a résumé les points saillants du débat.

21. Des déclarations ont été faites par : la Première Ministre de la Norvège, Erna Solberg (au moyen d'un message vidéo) ; le Premier Ministre de l'Inde, Narendra Modi (au moyen d'un message vidéo) ; le Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères de la Chine, Wang Yi (au moyen d'un message vidéo) ; le Ministre des relations extérieures du Guatemala, Pedro Brolo ; la Ministre de la protection environnementale d'Israël, Gila Gamliel ; la Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque, Kamina Johnson Smith ; la Ministre des affaires étrangères de l'Andorre, Maria Ubach Font ; le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, Makhdoom Shah Mahmood Qureshi ; le Chancelier de la République bolivarienne du Venezuela, Jorge Arreaza Montserrat ; le Ministre de la présidence du Nicaragua, Paul Oquist ; le Vice-Ministre chargé des affaires multilatérales du Costa Rica, Christian Guillermet ; la Vice-Ministre chargée de la coopération et de la promotion internationales du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale du Honduras, Norma Allegra Cerrato ; la Sous-Secrétaire de l'Office national de l'économie et du développement des Philippines, Rosemarie Edillon ; la Vice-Ministre chargée des affaires multilatérales et des droits de l'homme du Mexique, Martha Delgado Peralta ; le Vice-Ministre et Chef adjoint de la stratégie et du budget auprès de la présidence de la Turquie, İbrahim Senel.

22. Des déclarations ont également été faites par : le Représentant permanent du Kazakhstan, Kairat Umarov (au nom du Groupe des pays en développement sans littoral) ; l'observateur de l'Union européenne, Olof Skoog (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; le Représentant permanent du Danemark, Martin Hermann, conjointement avec la représentante de la jeunesse du Danemark, Malene Bentsen Laursen ; la Représentante permanente de la Suisse, Pascale Baeriswyl ; le représentant de l'Éthiopie, Adisalem Teklu, au nom du Représentant permanent ; le Représentant permanent du Maroc, Omar Hilale ; le Représentant permanent de l'Indonésie, Mohammad Koba ; le Représentant permanent de l'Australie, Mitchell Fifield ; la Représentante permanente de l'Afghanistan, Adela Raz ; le Représentant permanent de la Thaïlande, Vitavas Srivihok ; le Représentant permanent du Paraguay, Julio Arriola Ramirez ; le Représentant permanent de l'Égypte, Mohamed Edrees ; la Représentante permanente du Bangladesh, Rabab

Fatima ; le Représentant permanent du Népal, Amrit Rai ; le Représentant permanent de Madagascar, Alfredo Jerry Ratsimandresy ; le Représentant permanent de l'État plurinational de Bolivie, Rubén Cuéllar Suárez ; la Représentante permanente de la Jordanie, Sima Bahous ; le Représentant permanent de la République islamique d'Iran, Ali Hajilari ; la Représentante permanente d'El Salvador, Egriselda González López.

Clôture du débat de haut niveau

23. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 17 juillet 2020, le Président du Comité des politiques de développement, José Antonio Ocampo, a fait une déclaration dans laquelle il a présenté les points saillants du rapport de la vingt-deuxième session du Comité (E/2020/33).

24. À la même réunion, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a également fait une déclaration dans laquelle il a présenté les grandes lignes des rapports du Secrétaire général intitulés « Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et des résultats pour le développement durable » (E/2020/59) et « Les scénarios futurs à long terme et les effets des tendances actuelles sur la réalisation des objectifs de développement durable » (E/2020/60).

25. À la même réunion également, la Présidente du Conseil a formulé des observations finales et prononcé la clôture du débat de haut niveau du Conseil économique et social à sa session de 2020.

Débat consacré aux activités opérationnelles de développement

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

26. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 19 mai 2020, la Présidente du Conseil a ouvert le débat consacré aux activités opérationnelles de développement et fait une déclaration.

27. À la même réunion, le Vice-Président du Conseil (Mexique) a fait une déclaration.

28. À la même réunion également, le Secrétaire général a prononcé un discours liminaire.

Dialogue interactif

Principales conclusions et recommandations du rapport d'étape du Secrétaire général sur l'examen quadriennal complet et le repositionnement du système des Nations Unies

29. À la réunion informelle qu'il a tenue en ligne le 19 mai 2020, le Conseil a organisé un dialogue interactif avec le Secrétaire général sur les principales conclusions et recommandations du rapport d'étape sur l'examen quadriennal complet et le repositionnement du système des Nations Unies. Le dialogue a été animé par le Vice-Président du Conseil (Mexique), qui a fait une déclaration.

30. Le Secrétaire général a répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants des Philippines (au nom du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire), de l'Australie (au nom également du Canada et de la Nouvelle-Zélande), du Bangladesh (au nom du Groupe des pays les moins avancés), de la Fédération de Russie, du Japon, du Brésil, du

Paraguay, du Maroc, de la Norvège, de la Chine et des États-Unis d'Amérique, ainsi que par les observateurs du Guyana (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), des Tuvalu (au nom du Forum des îles du Pacifique), du Belize (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), du Kazakhstan (au nom du Groupe des pays en développement sans littoral), de Cabo Verde (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Liban, du Libéria et de l'Indonésie.

Débat interactif

Rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur le Bureau de la coordination des activités de développement

31. À la réunion informelle qu'il a tenue en ligne le 20 mai 2020, le Conseil a organisé un débat interactif avec le Sous-Secrétaire général et Directeur du Bureau de la coordination des activités de développement, Robert Piper, sur le rapport annuel de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur le Bureau de la coordination des activités de développement. Le débat a été animé par le Vice-Président du Conseil (Mexique), qui a fait une déclaration.

32. La Vice-Secrétaire générale a fait une déclaration.

33. Le Sous-Secrétaire général et Directeur du Bureau de la coordination des activités de développement a répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants de la Norvège, de la Colombie, du Canada, de l'Allemagne, du Maroc, de la Finlande et du Mexique, ainsi que par les observateurs du Guyana (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), des Fidji (au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique), de Cuba et de l'Iraq.

Table ronde

Le pacte de financement : tenons-nous les engagements que nous avons pris ?

34. Également à la réunion informelle qu'il a tenue en ligne le 20 mai 2020, le Conseil a organisé un débat interactif sur le thème « Le pacte de financement : tenons-nous les engagements que nous avons pris ? ». Le débat a été animé par la Coordinatrice exécutive du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartitaires, Jennifer Topping, qui a fait une déclaration.

35. Des exposés ont été présentés par les intervenantes suivantes : la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Natalia Kanem ; la Directrice exécutive adjointe chargée des activités de partenariat et de mobilisation du Programme alimentaire mondial (PAM), Ute Klamert.

36. Le Directeur du Département des organisations multilatérales et des droits humains du Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, Gerard Steeghs, a fait une déclaration en sa qualité de commentateur.

37. Au cours du débat qui a suivi, les représentantes de la Norvège et du Canada et les observateurs du Guyana (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Suède et de la Belgique ont formulé des observations et posé des questions, auxquelles les intervenantes ainsi que le Sous-Secrétaire général et Directeur du Bureau de la coordination des activités de développement ont répondu.

Tables rondes

Le nouveau système des coordonnateurs résidents après 16 mois : progrès accomplis et difficultés rencontrées par les équipes de pays des Nations Unies

38. À la réunion informelle qu'il a tenue en ligne le 21 mai 2020, le Conseil a organisé deux tables rondes sur le thème « Le nouveau système des coordonnateurs résidents après 16 mois : progrès accomplis et difficultés rencontrées par les équipes

de pays des Nations Unies ». Les débats ont été animés par le Sous-Secrétaire général et Directeur du Bureau de la coordination des activités de développement, qui a fait une déclaration.

39. La Vice-Secrétaire générale a fait une déclaration.

40. Lors de la première table ronde, des exposés ont été présentés par les intervenants suivants : la Coordinatrice résidente en Uruguay, Mireia Villar Forner, conjointement avec un membre de l'équipe de pays des Nations Unies, Manuel Albaladejo, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; le Coordonnateur résident en Arménie, Shombi Sharp, conjointement avec un membre de l'équipe de pays des Nations Unies, Tanja Radocaj, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ; le Coordonnateur résident en Chine, Nicholas Rosellini, conjointement avec un membre de l'équipe de pays des Nations Unies, Babatunde Ahonsi, du FNUAP.

41. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants de l'Uruguay, de l'Arménie, de la Chine, du Ghana, du Japon et de la Colombie, ainsi que par les observateurs du Guyana (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

42. Lors de la seconde table ronde, des exposés ont été présentés par les intervenants suivants : le Coordonnateur résident en Haïti, Bruno Lemarquis, conjointement avec un membre de l'équipe de pays des Nations Unies, Fernando Hiraldo, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; la Coordinatrice résidente à Maurice et aux Seychelles, Christine Umutoni, conjointement avec un membre de l'équipe de pays des Nations Unies, Laurent Musango, de l'OMS ; la Coordinatrice résidente au Yémen, Lise Grande, conjointement avec un membre de l'équipe de pays des Nations Unies, Altaf Musani, également de l'OMS.

43. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants d'El Salvador, des États-Unis d'Amérique, du Canada et du Bangladesh, ainsi que par les observateurs du Yémen, d'Haïti, du Libéria, du Guyana (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Belize (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), de la Suède et du Samoa.

44. La Secrétaire exécutive de la CESAP et l'animateur ont également fait des déclarations.

Table ronde

Répondre aux besoins et aux priorités des pays desservis par les bureaux multipays

45. À la réunion informelle qu'il a tenue en ligne le 22 mai 2020, le Conseil a organisé deux tables rondes, la première sur le thème « Répondre aux besoins et aux priorités des pays desservis par les bureaux multipays ». Le débat a été animé par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'action climatique et Sous-Secrétaire général chargé de l'Équipe pour l'action climatique, Selwin Hart, qui a fait une déclaration.

46. Des exposés ont été présentés par les intervenants suivants : la Représentante permanente du Belize et Présidente de l'Alliance des petits États insulaires, Lois Young ; la Représentante permanente des États fédérés de Micronésie, Jane Chigiyal ; le Sous-Secrétaire général, Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD et Coprésident du groupe de travail interinstitutions chargé de l'examen des bureaux multipays, Haoliang Xu ; la Coordinatrice résidente du bureau multipays installé à Trinité-et-Tobago, qui dessert Aruba, Curaçao, le

Suriname, Saint Martin et Trinité-et-Tobago, Marina Walter ; le Coordonnateur résident du bureau multipays installé aux Fidji, qui dessert les États fédérés de Micronésie, les Fidji, Kiribati, les îles Marshall, Nauru, les Palaos, les Îles Salomon, les Tonga, les Tuvalu et Vanuatu, Sanaka Samarasingha.

47. Le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande, Craig Hawke, a fait une déclaration en sa qualité de commentateur.

48. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants d'El Salvador et de la Norvège, ainsi que par les observateurs du Guyana (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et du Suriname (au nom de la Communauté des Caraïbes).

Table ronde

Tirer le meilleur profit des ressources régionales du système des Nations Unies pour le développement : la voie à suivre

49. Également à la réunion informelle qu'il a tenue en ligne le 22 mai 2020, le Conseil a organisé une seconde table ronde sur le thème « Tirer le meilleur profit des ressources régionales du système des Nations Unies pour le développement : la voie à suivre ». Le débat a été animé par le Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial du Secrétaire général pour la réforme, Jens Wandel, qui a fait une déclaration.

50. Des exposés ont été présentés par les intervenants suivants : la Coordonnatrice des commissions régionales et Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), Vera Songwe ; la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Alicia Bárcena ; l'Administrateur assistant par intérim et Directeur du Bureau régional pour les États arabes du PNUD, Mourad Wahba ; la Directrice régionale pour l'Europe orientale et l'Asie centrale du FNUAP, Alanna Armitage ; le Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique du Bureau de la coordination des activités de développement, Neil Buhne.

51. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants de la Fédération de Russie, de l'Éthiopie, du Mexique, de la Thaïlande et du Bangladesh, ainsi que par les observateurs du Guyana (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Belize (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), de Cuba, de la Turquie, de l'Argentine, du Guatemala, d'Haïti, de l'Ouzbékistan, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la République bolivarienne du Venezuela et du Kazakhstan.

Dialogue interactif avec la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et les chefs des entités des Nations Unies : œuvrer de concert pour progresser plus rapidement vers la réalisation des objectifs de développement durable pendant la décennie d'action et compte tenu de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)

52. À la réunion informelle qu'il a tenue en ligne le 27 mai 2020, le Conseil a organisé un dialogue interactif sur le thème « Œuvrer de concert pour progresser plus rapidement vers la réalisation des objectifs de développement durable pendant la décennie d'action et compte tenu de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) » avec la Vice-Secrétaire générale et Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et les chefs des entités des Nations Unies. Le débat a été animé par le Vice-Président du Conseil (Mexique), qui a fait une déclaration.

53. La Vice-Secrétaire générale a également fait une déclaration.

54. Des exposés ont été présentés par les intervenants suivants, qui ont également répondu aux questions posées par l'animateur : l'Administrateur du PNUD et Coprésident du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, Achim Steiner ; la Directrice générale de l'UNICEF, Henrietta Fore ; le Directeur général de l'OIT ; la Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Phumzile Mlambo-Ngcuka ; la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Inger Andersen ; la Directrice générale adjointe de l'OMS, Zsuzsanna Jakab.

55. Au cours du débat interactif qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants du Japon, du Maroc, d'El Salvador, de la Fédération de Russie, du Mexique, de la Norvège, du Canada et de la Colombie, ainsi que par les observateurs du Guyana (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Algérie, du Kazakhstan, de Cuba, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des Fidji.

Clôture du débat

56. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 27 mai 2020, la Vice-Secrétaire générale a fait une déclaration finale.

57. À la même réunion, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a formulé des observations finales.

58. À la même réunion également, le Vice-Président du Conseil (Mexique) a fait une déclaration finale.

Débat consacré à l'intégration

59. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 6 juillet 2020, le Vice-Président du Conseil (Arménie) a ouvert le débat consacré à l'intégration et fait une déclaration.

60. À la même réunion, le Secrétaire général a prononcé un discours liminaire (au moyen d'un message vidéo).

61. À la même réunion également, la Secrétaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et Directrice de son secrétariat, Simona Petrova, a présenté le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2019 ([E/2020/5](#)).

Table ronde

Se remettre sur la bonne voie pour réaliser les objectifs de développement durable

62. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 6 juillet 2020, le Conseil a organisé une table ronde sur le thème « Se remettre sur la bonne voie pour réaliser les objectifs de développement durable », animée par le Vice-Président du Conseil (Arménie).

63. Des exposés ont été présentés par les intervenants suivants : le Président de la Commission de la population et du développement et Représentant permanent du Luxembourg, Christian Braun ; le Directeur général de l'OIT ; le Directeur général de la FAO ; l'Administrateur du PNUD.

64. Des déclarations ont été faites par les commentateurs principaux ci-après : le Président du Groupe des pays en développement sans littoral et Représentant

permanent du Kazakhstan, Kairat Umarov ; la Présidente du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire et Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente des Philippines, Kira Christianne Danganan Azucena.

65. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants du Maroc, du Monténégro et de la Colombie, ainsi que par les observateurs du Guyana (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et de l'Algérie.

Table ronde

Ne laisser personne de côté dans le contexte de la maladie à coronavirus (COVID-19) et de la décennie d'action et de réalisations

66. Également à la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 6 juillet 2020, le Conseil a organisé une table ronde sur le thème « Ne laisser personne de côté dans le contexte de la maladie à coronavirus (COVID-19) et de la décennie d'action et de réalisations », animée par le Vice-Président du Conseil (Arménie).

67. Des exposés ont été présentés par les intervenants suivants : la Vice-Présidente de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et Représentante permanente de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales à Vienne, Khojesta Fana Ebrahimkhel ; le Président du Comité des politiques de développement ; la Secrétaire exécutive de la CEA ; la Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive adjointe à la gestion des ressources, à la durabilité et aux partenariats d'ONU-Femmes, Anita Bhatia.

68. Des déclarations ont été faites par les commentateurs principaux ci-après : la Présidente de l'Alliance des petits États insulaires et Représentante permanente du Belize, Lois Young ; le Président du Groupe des pays les moins avancés et Représentant permanent du Malawi, Perks Master Clemency Ligoya.

69. Au cours du débat interactif qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants du Maroc et de la République islamique d'Iran, ainsi que par l'observateur du Guyana (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), l'observatrice du Qatar, en sa qualité de Vice-Présidente de la Commission du développement social, et l'observateur de l'Algérie.

Clôture du débat

70. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 6 juillet 2020, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration finale.

71. À la même réunion, le Vice-Président du Conseil (Arménie) a fait une déclaration finale et clôturé le débat consacré à l'intégration.

Débat consacré aux affaires humanitaires

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

72. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 9 juin 2020, le Vice-Président du Conseil (Maroc) a ouvert le débat consacré aux affaires humanitaires et fait une déclaration.

73. À la même réunion, le Secrétaire général a prononcé un discours liminaire par message vidéo.

74. À la même réunion également, des déclarations ont été faites au moyen de messages vidéo par les intervenantes et intervenants suivants : le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Mark Lowcock ; la Directrice exécutive de l'UNICEF ; le Directeur général de la FAO ; la Présidente et Directrice générale d'Oxfam America, Abby Maxman ; le Président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer.

Table ronde

Faire face à la complexité croissante des problèmes de santé dans les contextes humanitaires

75. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 9 juin 2020, le Conseil a organisé une table ronde sur le thème « Faire face à la complexité croissante des problèmes de santé dans les contextes humanitaires », animée par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, qui a fait une déclaration.

76. Des exposés ont été faits par les intervenantes et intervenants suivants : la Ministre hollandaise du commerce extérieur et de la coopération au développement, Sigrid Kaag ; le Sous-Directeur général de l'OMS chargé des interventions d'urgence, Ibrahima Socé Fall ; le Directeur exécutif du PAM, David Beasley ; le Secrétaire général de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Jagan Chapagain ; le Président international de Médecins Sans Frontières, Christos Christou ; le Chef de la Division des instituts de santé publique et de recherche des Centres africains de contrôle et de prévention des maladies, Raji Tajudeen ; la Directrice du réseau des femmes handicapées du Soudan du Sud, Atim Caroline Ogwang.

77. Au cours du débat interactif qui a suivi, les intervenantes et intervenants et l'Envoyé spécial pour la santé mentale et le réseau de soutien psychosocial du Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, Paul Bekkers (au nom du Ministre hollandais du commerce extérieur et de la coopération au développement), ont répondu aux observations et aux questions des représentantes et représentants de la République de Corée (au nom du Mexique, de l'Indonésie, de la République de Corée, de la Turquie et de l'Australie), du Malawi (au nom du Groupe des pays les moins avancés), du Japon, de la Thaïlande, de la Norvège, de l'Allemagne, du Canada, de l'Éthiopie, de la Fédération de Russie, du Bangladesh, du Panama, de l'Égypte, de l'Équateur, des États-Unis d'Amérique, de la Colombie et de l'Irlande, ainsi que des observateurs et observatrices de l'Algérie, de la Turquie, de Cuba, de l'Afghanistan, du Chili et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

78. L'observateur de l'Union européenne a également participé au débat.

79. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence et le Vice-Président du Conseil (Maroc) ont formulé des observations finales.

Table ronde

Améliorer l'efficacité de l'action humanitaire grâce aux nouvelles technologies et à l'innovation : possibilités et défis

80. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 10 juin 2020, le Conseil a organisé une table ronde sur le thème « Améliorer l'efficacité de l'action humanitaire grâce aux nouvelles technologies et à l'innovation : possibilités et défis », animée par le Sous-Secrétaire général aux affaires humanitaires et Coordonnateur adjoint des secours d'urgence par intérim, qui a fait une déclaration.

81. Des exposés ont été faits par les intervenantes et intervenants suivants : le Conseiller spécial du Secrétaire général pour les préparatifs de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, Fabrizio Hochschild ; la Sous-Directrice exécutive du PAM, Valerie Guarnieri ; le Directeur de la transformation et des données numériques du Comité international de la Croix-Rouge, Balthasar Staehelin ; la Directrice exécutive du Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, Adelina Kamal ; la Responsable du fonds de l'UNICEF pour l'innovation, Sunita Grote ; le Directeur général de WeRobotics, également diplômé de la Fletcher School of Law and Diplomacy, Patrick Meier ; le Président fondateur et rédacteur en chef de Devex, Raj Kumar.

82. Au cours du débat interactif qui a suivi, les participantes et participants ont répondu aux observations et aux questions des représentantes et représentants des Pays-Bas, de la Norvège, de l'Allemagne, du Japon, de la Suisse, de la Chine, du Brésil et de l'Irlande, ainsi que des observatrices et observateurs de l'Algérie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

83. Le Sous-Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur adjoint des secours d'urgence par intérim et le Vice-Président du Conseil (Maroc) ont formulé des observations finales.

Table ronde

Mobiliser des moyens d'action pour améliorer l'aide humanitaire fournie aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et trouver des solutions durables

84. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 11 juin 2020, le Conseil a organisé une table ronde sur le thème « Mobiliser des moyens d'action pour améliorer l'aide humanitaire fournie aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et trouver des solutions durables », coanimée par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, qui a fait une déclaration, et le Sous-Secrétaire général aux affaires humanitaires et Coordonnateur adjoint des secours d'urgence par intérim.

85. Des exposés ont été présentés par les intervenantes et intervenants suivants : la Coprésidente du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes, Federica Mogherini ; la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ; le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi ; le Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations, António Vitorino ; la Secrétaire générale de la Société de la Croix-Rouge du Kenya, Asha Mohammed ; le Coprésident du Groupe des Amis de la question du déplacement interne et Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, Nasir Andisha ; Veronica Ngum Ndi, spécialiste des questions de genre au sein de la Coordination des associations de personnes handicapées.

86. Au cours du débat interactif qui a suivi, les intervenantes et intervenants ont répondu aux commentaires et aux questions des représentantes et représentants de la Norvège, du Canada, du Japon, de la Suisse, de l'Arménie, de la France, de l'Égypte, d'El Salvador, des États-Unis d'Amérique, de l'Éthiopie, de l'Irlande et de l'Ukraine, ainsi que des observatrices et observateurs du Costa Rica, de la Turquie, de l'Afghanistan, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Italie, de l'Azerbaïdjan, de l'Autriche, du Danemark, de la République bolivarienne du Venezuela, du Nigeria et de l'Iraq.

87. L'observateur de l'Union européenne a également participé au débat.

88. Le Sous-Secrétaire général aux affaires humanitaires et Coordonnateur adjoint des secours d'urgence par intérim et le Vice-Président du Conseil (Maroc) ont formulé des observations finales.

Clôture du débat

89. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 11 juin 2020, le Vice-Président du Conseil (Maroc) et le Sous-Secrétaire général aux affaires humanitaires et Coordonnateur adjoint des secours d'urgence ont présenté un résumé des principaux points soulevés lors des tables rondes.

90. À la même réunion, le Vice-Président du Conseil a présenté la liste des délégations qui se sont jointes à l'appel à l'action visant à appuyer la réponse humanitaire dans la lutte contre la pandémie de COVID-19.

91. À la même réunion également, le Vice-Président du Conseil a fait une déclaration finale et clôturé le débat consacré aux affaires humanitaires.

Débat consacré à la gestion du Conseil

A. Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies

92. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 3 juin 2020, le Conseil a examiné les points 11 (Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies), 10 (Rôle du système des Nations Unies dans l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'application et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030) et 13 (Application des résolutions [50/227](#), [52/12 B](#), [57/270 B](#), [60/265](#), [61/16](#), [67/290](#), [68/1](#) et [72/305](#) de l'Assemblée générale) de l'ordre du jour.

93. À la même réunion, le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Thanawat Tiensin (Thaïlande), a présenté les points majeurs du rapport du Comité ([A/75/77-E/2020/49](#)), et la Coordonnatrice du Comité permanent de la nutrition, Stineke Oenema, a présenté les grandes lignes du rapport du Comité permanent ([E/2020/47](#)).

94. À la même réunion également, la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Fekitamoeloa 'Utoikamanu, a présenté les grandes lignes du rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 ([A/75/72-E/2020/14](#)), soumis au titre du point 11 b) de l'ordre du jour (Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020).

B. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

95. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 21 juillet 2020, le Directeur du centre sous-régional du PNUD à Dakar, Njoya Tikum, a présenté la section pertinente du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud et à la région du Sahel par les organismes

des Nations Unies (E/2020/65, sect. III), soumis au titre du point 12 de l'ordre du jour (Questions de coordination, questions relatives aux programmes et autres questions).

96. À la même réunion également, le Conseil a examiné les points 12 a) (Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions) et 12 b) (Projet de budget-programme pour 2021) de l'ordre du jour.

97. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 3 juin 2020, la Directrice de la Division de la coordination avec le système des Nations Unies d'ONU-Femmes, Aparna Mehrotra, a présenté les points forts du rapport du Secrétaire général sur la prise en compte des questions de genre dans les politiques et programmes du système des Nations Unies (E/2020/50), soumis au titre du point 12 c) de l'ordre du jour (Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies).

98. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 21 juillet 2020, la Présidente du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, Louise Blais (Canada), a présenté les grandes lignes du rapport du Groupe (E/2020/66), soumis au titre du point 12 d) de l'ordre du jour (Programme à long terme d'aide à Haïti), et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général en Haïti, Bruno Lemarquis, a fait un exposé au Conseil sur la situation en Haïti.

99. À la même réunion, la Présidente de la Commission de consolidation de la paix, Louise Blais, a fait un exposé au Conseil sur les travaux de la Commission, et le Coordonnateur résident par intérim et Représentant de l'OMS au Soudan du Sud, Olushayo Olu, a présenté la section pertinente du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud et à la région du Sahel par les organismes des Nations Unies (E/2020/65, sect. II), soumis au titre du point 12 e) de l'ordre du jour (Pays africains qui sortent d'un conflit).

100. À la même réunion également, le Directeur du Bureau de l'OMS à New York, Werner Obermeyer, a présenté les grandes lignes du rapport du Directeur général de l'OMS sur l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (E/2020/51), soumis au titre du point 12 f) de l'ordre du jour (Prévention et contrôle des maladies non transmissibles).

C. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

101. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 21 juillet 2020, la Présidente du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, Keisha Aniya McGuire (Grenade), a présenté les points saillants du rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (A/75/73), soumis au titre du point 14 de l'ordre du jour (Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies).

D. Coopération régionale

102. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 21 juillet 2020, le Directeur du Bureau des commissions régionales à New York, Amr Nour, a présenté les grandes lignes du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes (E/2020/15), ainsi que l'additif au rapport (E/2020/15/Add.1), intitulé « Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Commission économique pour l'Afrique et Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique », soumis au titre du point 15 de l'ordre du jour (Coopération régionale).

E. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé

103. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 21 juillet 2020, le Directeur de la Division des questions émergentes et liées aux conflits de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Tarik Alami, a présenté les grandes lignes du rapport du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé (A/75/86-E/2020/62), soumis au titre du point 16 de l'ordre du jour (Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé).

F. Questions relatives à l'économie et à l'environnement

104. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 3 juin 2020, le Président de la vingt-deuxième session du Comité des politiques de développement, José Antonio Ocampo Gaviria (Colombie), a présenté les grandes lignes du rapport du Comité (E/2020/33), soumis au titre du point 18 a) de l'ordre du jour (Développement durable).

105. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 21 juillet 2020, le Président de la vingt-troisième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement, Kekgonne Baipoledi (Botswana), a présenté les grandes lignes du rapport de la Commission (E/2020/31), soumis au titre du point 18 b) de l'ordre du jour (Science et technique au service du développement).

106. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 3 juin 2020, le Vice-Président de la cinquante et unième session de la Commission de statistique, Anil Arora (Canada), a présenté les points forts du rapport de la Commission (E/2020/24), soumis au titre du point 18 c) de l'ordre du jour (Statistiques).

107. À la même réunion, le Conseil a été informé qu'aucune documentation préalable n'avait été soumise au titre des points 18 d) (Établissements humains) et 18 e) (Environnement) de l'ordre du jour.

108. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 21 juillet 2020, le Vice-Président et Rapporteur de la cinquante-troisième session de la Commission de la population et du développement, Junya Nakano (Japon), a présenté les grandes lignes

du rapport de la Commission (E/2020/25), soumis au titre du point 18 f) de l'ordre du jour (Population et développement).

109. À la même réunion, la Présidente de la dix-neuvième session du Comité d'experts de l'administration publique, Geraldine Fraser-Moleketi (Afrique du Sud), a présenté les grandes lignes du rapport du Comité (E/2020/44), soumis au titre du point 18 g) de l'ordre du jour (Administration publique et développement).

110. À la même réunion, le Conseil a examiné le point 18 h) de l'ordre du jour (Coopération internationale en matière fiscale).

111. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 3 juin 2020, l'attention du Conseil a été appelée sur le rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale concernant sa neuvième session (E/2020/46), présenté au titre du point 18 i) de l'ordre du jour (Information géospatiale), ainsi que sur la lettre datée du 27 mai 2020, adressée au Président du Conseil par les Coprésidents du Comité, Rosamund Bing (Tonga) et Fernand Isseri (Cameroun), dans laquelle ils proposaient que la dixième session du Comité d'experts se tienne les 26 et 27 août et le 4 septembre 2020 sous une forme réduite et en ligne, et que les décisions du Comité soient adoptées par une procédure d'approbation tacite.

112. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 21 juillet 2020, le Conseil a examiné ensemble les points 18 j) (Les femmes et le développement) et 19 a) (Promotion des femmes) de l'ordre du jour.

113. À la même réunion, le Président de la quinzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, Boris Greguška (Slovaquie), a présenté les points saillants du rapport du Forum (E/2020/42), soumis au titre du point 18 k) de l'ordre du jour (Forum des Nations Unies sur les forêts).

114. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 3 juin 2020, le Conseil a été informé qu'aucune documentation préalable n'avait été présentée au titre du point 18 l) de l'ordre du jour (Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions).

G. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme

115. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 21 juillet 2020, la Présidente de la soixante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme, Mher Margaryan (Arménie), a présenté les grandes lignes du rapport de la Commission (E/2020/27), soumis au titre du point 19 a) de l'ordre du jour (Promotion des femmes).

116. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 3 juin 2020, la Vice-Présidente de la cinquante-huitième session de la Commission du développement social, Sharifa Al-Nesf (Qatar), a présenté les grandes lignes du rapport de la Commission (E/2020/26-E/CN.5/2020/7), et la représentante de la Division du développement social inclusif du Département des affaires économiques et sociales, Masumi Ono, a présenté les grandes lignes du rapport du Secrétaire général sur la réalisation et le suivi des objectifs de l'Année internationale de la famille (A/75/61-E/2020/4), soumis au titre du point 19 b) de l'ordre du jour (Développement social).

117. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 21 juillet 2020, le Président de la vingt-neuvième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, José Antônio Marcondes de Carvalho, a présenté les points saillants du rapport de la Commission sur la reprise de sa vingt-huitième session (E/2019/30/Add.1), et la Chef de la Section de la justice de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Valérie Lebaux, a présenté les grandes lignes du rapport du Secrétaire général sur la peine capitale et l'application des garanties pour la

protection des droits des personnes passibles de la peine de mort (E/2020/53), soumis au titre du point 19 c) de l'ordre du jour (Prévention du crime et justice pénale).

118. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 3 juin 2020, le Président de la soixante-troisième session de la Commission des stupéfiants, Mansoor Ahmad Khan (Pakistan), a présenté les grandes lignes des rapports de la Commission sur la reprise de sa soixante-deuxième session (E/2019/28/Add.1) et de sa soixante-troisième session (E/2020/28), et le Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, Cornelis de Joncheere, a présenté les points saillants du rapport de l'Organe pour 2019 (E/INCB/2019/1), soumis au titre du point 19 d) de l'ordre du jour (Stupéfiants).

119. À la même réunion, la Directrice du Bureau de New York du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Ruven Menikdiwela, a présenté le rapport oral du Haut-Commissaire, soumis au titre du point 19 e) de l'ordre du jour (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés).

120. À la même réunion également, la Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme, Ilze Brands Kehris, a présenté les points saillants du rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur ses soixante-cinquième et soixante-sixième sessions (E/2020/22), soumis au titre du point 19 f) de l'ordre du jour (Droits de l'homme).

121. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 21 juillet 2020, le Chef du Bureau de New York du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Craig Mokhiber, a présenté les points forts du rapport oral du Haut-Commissaire, soumis au titre du point 19 f) de l'ordre du jour (Droits de l'homme).

122. À la réunion informelle qui s'est tenue en ligne le 3 juin 2020, l'attention du Conseil a été appelée sur la lettre datée du 29 avril 2020, adressée à la Présidente du Conseil par la Présidente de l'Instance permanente sur les questions autochtones, Anne Nuorgam (Finlande), dans laquelle elle présentait les difficultés rencontrées dans l'organisation de la session annuelle de l'Instance pendant la session 2020 du Conseil, compte tenu des circonstances liées à la pandémie de COVID-19, et les décisions de procédure à prendre au titre du point 19 g) de l'ordre du jour (Instance permanente sur les questions autochtones) en vue de l'organisation de la vingtième session de l'Instance en 2021, concernant les dates, le lieu et l'ordre du jour provisoire de l'Instance, ainsi que le thème de la réunion du groupe d'experts internationaux sur les peuples autochtones.

123. Aucune documentation préalable ni aucun projet de texte n'ont été présentés au titre du point 19 h) de l'ordre du jour (Mise en œuvre intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban).

